



Information réglementaire supplémentaire

Pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2022

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, VP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
James Joyce, VPA, Relations avec les investisseurs (james.joyce@td.com)

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du deuxième trimestre de 2022 de la Banque, ainsi que du rapport annuel de 2021 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la note Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4		35 - 36
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	37 - 38
Ratio de levier	6	NI – Actions selon l'approche de la pondération simple des risques (RC10)	39
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	40 - 41
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	42
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	43 - 44
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	45 - 46
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	47 - 48
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	49
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	50
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	50
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Dérivés – Notionnel	51 - 52
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15 - 16	Dérivés – Exposition au risque de crédit	53
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	17	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	54
Expositions brutes au risque de crédit	18 - 20	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	55
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	21	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	56 - 57
Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	22	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	58 - 59
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	23 - 25	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	60
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	26 - 27	Glossaire – Bâle	61
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	28 - 29	Acronymes	62
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	30 - 34		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du deuxième trimestre de 2022. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2021.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2022	IFS T2 2022	IRS T2 2022	Rapport annuel 2021
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				66, 73-85, 93, 109, 220
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle			10	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			13	
	LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			14	
Composition des fonds propres et TLAC ¹	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ²	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			8	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	s. o. ³	Ne s'applique pas à la TD.			
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			9	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				81-83, 85-87
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			15-16	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				88, 142, 149, 173

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2022	IFS T2 2022	IRS T2 2022	Rapport annuel 2021
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			18-20	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		24-26, 28-30		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	74			142, 173
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle				
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				88
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			17	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				87-88
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			21	
	RC5 – AS – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			22	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				81-83, 86-89, 96
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			23-38	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			11	
RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle					
RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Trimestrielle			39		

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T2 2022	IFS T2 2022	IRS T2 2022	Rapport annuel 2021
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				88, 102
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			40-41	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle			42	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	s. o.				
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			43-48	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			49	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			50	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.			
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			50	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				70-71, 89, 144-145, 175-176
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			54	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			55	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			56-57	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			58-59	
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.			
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI					
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁶ par rapport aux gains ou pertes					

¹ Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

² L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

³ Sans objet.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitent actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2021 pour les informations annuelles.

⁶ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires²

Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ajustements de valorisation prudentiels

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Plus-values de cessions sur opérations de titrisation

Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)

Montant dépassant le seuil de 15 %

Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers

Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires

Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires

Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tels que déterminés par le BSIF

Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables

Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers

Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF

Dont hypothèques inversées

Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues n'ont pas été appliquées

N° de ligne	2022		2021			Renvois ¹
	T2	T1	T4	T3	T2	
	23 036	\$ 23 128	\$ 23 086	\$ 22 879	\$ 22 791	A1+A2+B
1						
2	67 046	65 621	63 944	61 167	59 035	C
3	2 791	7 532	7 097	9 164	7 742	D
4	s. o.	s. o.	–	–	–	
5	–	–	–	–	–	
6	92 873	96 281	94 127	93 210	89 568	
7	–	–	–	–	–	
8	(16 607)	(16 474)	(16 099)	(16 211)	(15 854)	E1-E2
9	(1 947)	(2 030)	(2 006)	(2 022)	(1 803)	F1-F2
10	(101)	(101)	(100)	(122)	(156)	G
11	2 310	(1 121)	(1 691)	(3 052)	(2 813)	H
12	–	–	–	–	–	I
13	–	–	–	–	–	
14	(265)	(142)	(124)	(90)	(68)	J
15	(1 236)	(729)	(470)	(246)	(267)	K1-K2
16	(10)	(5)	(36)	(2)	(11)	
17	–	–	–	–	–	
18	(3 487)	(4 538)	(4 486)	(5 163)	(5 011)	L1+L2
19	–	–	–	–	–	
20	–	–	–	–	–	
21	–	–	–	–	–	
22	–	–	–	–	–	
23	–	–	–	–	–	
24	–	–	–	–	–	
25	–	–	–	–	–	
26	336	382	822	960	1 043	M
27	–	–	–	–	–	
28	(21 007)	(24 758)	(24 190)	(25 948)	(24 940)	
29	71 866	71 523	69 937	67 262	64 628	
29a	71 530	71 141	69 115	66 302	63 585	
30	6 539	5 696	5 691	6 697	4 947	N+O+P
31	6 539	5 696	5 691	6 697	4 947	
32	–	–	–	–	–	
33	s. o.	s. o.	450	440	615	
34	–	–	–	–	61	
35	s. o.	s. o.	–	–	61	
36	6 539	5 696	6 141	7 137	5 623	
37	–	–	–	–	–	
38	–	–	–	–	–	
39	(236)	(13)	(12)	(10)	(14)	Q
40	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	R
41	–	–	–	–	–	
41a	–	–	–	–	–	
42	–	–	–	–	–	
43	(586)	(363)	(362)	(360)	(364)	
44	5 953	5 333	5 779	6 777	5 259	
45	77 819	76 856	75 716	74 039	69 887	
45a	77 483	\$ 76 474	\$ 74 894	\$ 73 079	\$ 68 844	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022		2021		Renvois ¹	
		T2	T1	T4	T3		T2
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions							
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	46	11 051	11 104	11 030	11 103	11 069	S
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	47	s. o.	s. o.	120	120	160	
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers	48	–	–	–	–	–	
<i>Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés</i>	49	s. o.	s. o.	–	–	–	
Provisions collectives	50	1 964	2 113	1 665	1 569	1 433	T
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	51	13 015	13 217	12 815	12 792	12 662	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2							
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	52	–	–	(8)	–	–	
Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	53	–	–	–	–	–	
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)	54	(303)	(372)	(308)	(369)	(404)	U
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions	54a	(100)	(153)	(68)	(101)	(61)	V
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	55	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	W
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2	56	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	57	(563)	(685)	(544)	(630)	(625)	
Fonds propres de catégorie 2	58	12 452	12 532	12 271	12 162	12 037	
Total des fonds propres	59	90 271	89 388	87 987	86 201	81 924	
Total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	59a	90 271	89 388	87 987	86 201	81 924	
Total des actifs pondérés en fonction des risques	60	488 991	470 852	460 270	465 453	455 010	
Ratios de fonds propres							
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	61	14,7	15,2	15,2	14,5	14,2	%
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	61a	14,6	15,1	15,0	14,2	14,0	
Ratio de fonds propres de catégorie 1	62	15,9	16,3	16,5	15,9	15,4	
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	62a	15,8	16,2	16,3	15,7	15,1	
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	63	18,5	19,0	19,1	18,5	18,0	
Ratio du total des fonds propres sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	63a	18,5	19,0	19,1	18,5	18,0	
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques ^{2,3})	64	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	65	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴</i>	66	–	–	–	–	–	
<i>Dont la réserve applicable aux BISM⁵</i>	67	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
<i>Dont la réserve applicable aux BISI</i>	67a	–	–	–	–	–	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	68	14,7	15,2	15,2	14,5	14,2	
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶							
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	69	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	70	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	
Ratio cible du total des fonds propres	71	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2021 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2020. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisait partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 31 octobre 2021, la réserve s'établit à 2,5 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2022		2021		
	T2	T1	T4	T3	T2
72	7 535	7 606	7 442	7 243	6 963
73	2 113	2 232	2 055	1 856	1 763
74	101	93	87	87	80
75	2 927	1 631	327	660	589
76	274	269	280	276	255
77	229	210	210	199	175
78	2 071	2 285	2 408	2 577	2 511
79	2 071	2 285	2 277	2 330	2 301
80	s. o.	s. o.	–	–	–
81	s. o.	s. o.	–	–	–
82	s. o.	s. o.	675	675	675
83	s. o.	s. o.	–	–	515
84	s. o.	s. o.	876	876	876
85	s. o.	s. o.	–	–	–
86	17,9	18,1	18,0	17,7	17,4
87	17,9	18,1	18,0	17,7	17,4
88	19,0	19,3	19,3	19,0	18,7
89	40,9	40,5	40,1	39,9	39,4
90	40,9	40,5	40,1	39,9	39,4
91	40,9	40,5	40,3	40,0	39,5

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	
Solde à la fin de la période	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres de catégorie 1	

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres réglementaires	

N° de ligne	2022		2021		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	71 523	69 937	67 262	64 628	63 393
2	14	76	19	56	44
3	(1 431)	(764)	—	—	—
4	(1 669)	(1 665)	(1 500)	(1 492)	(1 500)
5	114	122	102	99	101
6	3 811	3 733	3 781	3 545	3 695
7	(123)	(18)	(34)	(22)	(9)
8	1 003	1 591	(469)	839	(2 211)
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	(458)	(153)	(46)	118	61
11	(1 855)	(433)	(191)	226	(705)
12	(50)	(399)	128	(576)	655
13	—	(1)	22	34	2
14	—	—	—	—	—
15	987	(503)	863	(193)	1 102
16	71 866	71 523	69 937	67 262	64 628
17	5 333	5 779	6 777	5 259	5 961
18	850	—	—	1 750	—
19	—	(450)	(1 000)	—	(700)
20	(230)	4	2	(232)	(2)
21	5 953	5 333	5 779	6 777	5 259
22	77 819	76 856	75 716	74 039	69 887
23	12 532	12 271	12 162	12 037	11 949
24	—	—	—	—	—
25	—	—	—	—	—
26	—	—	—	(40)	—
27	(149)	448	96	136	261
28	69	(187)	13	29	(173)
29	12 452	12 532	12 271	12 162	12 037
30	90 271	89 388	87 987	86 201	81 924

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Trésorerie et montants à recevoir de banques
 Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques
 Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction
 Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net
 Dérivés
 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
 Participations non significatives dans des institutions financières (excluant Schwab)
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – autres éléments de fonds propres de catégorie 1
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires – fonds propres de catégorie 2
 Participations non significatives anciennement destinées au seuil de 5 % mais qui ne satisfont plus aux conditions
 Participations non significatives de dépassant pas les seuils réglementaires
 Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances
 Valeurs mobilières prises en pension
 Prêts
 Provision pour pertes sur prêts

Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2
 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues
 Dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues
 Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires

Autres

Participation dans Schwab
 Participations non significatives dépassant les seuils réglementaires
 Participations non significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
 Goodwill
 Autres immobilisations incorporelles
 Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)

Actifs d'impôt différé
 Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires
 Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation
 Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation
 Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé¹

Participations significatives dans des institutions financières
 Participations significatives dépassant les seuils réglementaires
 Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires
 Prestations des régimes de retraite à prestations définies
 Autres actifs

TOTAL DE L'ACTIF

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Dépôts détenus à des fins de transaction
 Dérivés
 Passifs de titrisation à la juste valeur
 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
 Dépôts
 Autres
 Passifs d'impôt différé
 Goodwill
 Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)
 Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies
 Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)
 Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé²
 Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur
 Autres passifs
 Billets et débiteures subordonnés
 Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement
 Amortissement des débiteures à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires
 Billets subordonnés non admissibles à titre des fonds propres réglementaires

Passif

Actions ordinaires
 Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
 Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement
 Actions privilégiées non admissibles à titre de fonds propres réglementaires
 Actions autodétenues – ordinaires
 Actions autodétenues – privilégiées
 Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)
 Surplus d'apport
 Surplus d'apport – actions ordinaires
 Surplus d'apport – actions privilégiées
 Résultats non distribués
 Cumul des autres éléments du résultat global
 Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation
 Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres

TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES

N° de ligne	2022		Renvois ³
	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²	
1	5 633	5 625	
2	127 957	127 793	
3	144 390	144 390	
4	11 552	10 963	
5	98 798	98 800	
6	4 561	1 289	
7	69 161	66 190	
8			
9		100	L1
10		236	Q
11		303	U
12		100	V
13		1 096	
14	317 344	317 249	
15	171 738	171 738	
16	771 048	771 048	
17	(6 076)	(6 076)	
18		(1 964)	T
19		–	I
20		(336)	M
21		(3 776)	
22	109 170	106 721	
23			
24		3 387	L2
25		6 339	
26		16 753	E1
27		2 080	F1
28		101	
29			
30		101	G
31		2 927	
32		1 207	
33		(2 446)	
34			
35		–	
36		77	
37		1 676	K1
38		74 519	
39	1 825 276	1 815 730	
40			
41	19 553	19 553	
42	87 879	87 879	
43	12 602	12 602	
44	128 899	128 899	
45	1 183 738	1 183 738	
46	281 942	272 396	
47			
48		146	E2
49		133	F2
50		440	K2
51		1 950	
52		(2 446)	
53		265	J
54		271 908	
55	11 251	11 251	
56		11 051	S
57		–	
58		200	
59	1 725 864	1 716 318	
60	23 127	23 127	A1
61	6 550	6 550	
62		6 550	N
63			
64	(243)	(243)	A2
65	(13)	(13)	
66		(13)	O
67	154	154	
68		152	B
69		2	P
70	67 046	67 046	C
71	2 791	2 791	D
72		(2 310)	H
73		5 101	
74	1 825 276	1 815 730	

¹ D'après le bilan à la page 13 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reassurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élevait à 9,5 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 2,5 milliards de dollars, desquels 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (R, W) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 45 à la page 1)	
Fonds propres de catégorie 1 sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues	
Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »	

Ratio de levier

Ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues

N° de ligne	2022		2021		Modèle du BSIF		
	T2	T1	T4	T3		T2	
1	1 825 276	\$ 1 778 588	\$ 1 728 672	\$ 1 703 093	\$ 1 669 058	\$	1
2	(7 350)	(7 494)	(7 301)	(7 521)	(7 308)		2
3	(1 228)	(1 228)	(1 228)	(1 266)	(1 266)		3
4	–	–	–	–	–		4
5	(21 166)	14 469	8 307	8 935	1 440		5
6	(16 875)	(21 237)	(25 741)	(25 724)	(25 602)		6
7	188 252	183 156	178 892	178 877	178 003		7
8	(138 747)	(180 923)	(294 879)	(308 910)	(305 873)		8
9	1 828 162	\$ 1 765 331	\$ 1 586 722	\$ 1 547 484	\$ 1 508 452	\$	9
10	1 429 075	\$ 1 393 966	\$ 1 228 805	\$ 1 198 679	\$ 1 171 894	\$	1
11	–	–	–	–	–		2
12	(12 658)	(8 301)	(9 652)	(8 943)	(12 315)		3
13	(21 663)	(25 361)	(25 249)	(27 179)	(26 278)		4
14	1 394 754	1 360 304	1 193 904	1 162 557	1 133 301		5
15	34 722	21 368	20 566	20 493	19 699		6
16	53 961	54 355	50 515	48 335	46 687		7
17	–	–	–	–	–		8
18	2 770	3 736	2 964	1 579	1 672		9
19	(1 160)	(2 170)	(1 662)	(787)	(683)		10
20	90 293	77 289	72 383	69 620	67 375		11
21	171 738	165 818	167 284	162 154	155 375		12
22	(21 823)	(25 456)	(29 384)	(29 603)	(28 885)		13
23	4 948	4 220	3 643	3 879	3 283		14
24	–	–	–	–	–		15
25	154 863	144 582	141 543	136 430	129 773		16
26	661 594	639 432	629 117	623 817	625 570		17
27	(473 342)	(456 276)	(450 225)	(444 940)	(447 567)		18
28	188 252	183 156	178 892	178 877	178 003		19
29	77 819	76 856	75 716	74 039	69 887		20
30	77 483	76 474	74 894	73 079	68 844		20a
31	1 828 162	\$ 1 765 331	\$ 1 586 722	\$ 1 547 484	\$ 1 508 452	\$	21
32	4,3	% 4,4	% 4,8	% 4,8	% 4,6	%	22
33	4,2	4,3	4,7	4,7	4,6		22a

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2022		2021		
		T2	T1	T4	T3	T2
Groupe de résolution 1						
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	1	148 567 \$	134 606 \$	130 380 \$	122 205 \$	114 229 \$
TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues ¹	1a	148 567	134 606	130 380	122 205	114 229
Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution	2	488 991	470 852	460 270	465 453	455 010
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)	3	30,4 %	28,6 %	28,3 %	26,3 %	25,1 %
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 2) (%) ¹	3a	30,4	28,6	28,3	26,3	25,1
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	4	1 828 162 \$	1 765 331 \$	1 586 722 \$	1 547 484 \$	1 508 452 \$
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	5	8,1 %	7,6 %	8,2 %	7,9 %	7,6 %
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues (ligne 1a / ligne 4) (%) ¹	5a	8,1	7,6	8,2	7,9	7,6
L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6b	Non	Non	Non	Non	Non
Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	6c	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Comprend les dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues prévues par le BSIF comme il a été annoncé le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a tiennent compte de la TLAC disponible sans application des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC

AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)

Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC

Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an

Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers

Autres ajustements

Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)

TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais

satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC

Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements

Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1^{er} janvier 2022

Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution

TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)

Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments

admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à SPE)¹

Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC

Autres ajustements de TLAC

TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)

Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution²

Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve

contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés

en fonction des risques)

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque

Dont la réserve applicable aux BISI/BISM

N° de ligne	2022		2021		
	T2	T1	T4	T3	T2
1	71 866	71 523	69 937	67 262	64 628
2	5 953	5 333	5 779	6 777	5 259
3	–	–	–	–	–
4	–	–	–	–	–
5	5 953	5 333	5 779	6 777	5 259
6	12 452	12 532	12 271	12 162	12 037
7	–	–	80	80	40
8	–	–	–	–	–
9	–	–	–	–	–
10	12 452	12 532	12 351	12 242	12 077
11	90 271	89 388	88 067	86 281	81 964
12	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
13	58 464	45 665	42 541	36 109	32 383
14	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
15	–	–	–	–	–
16	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
17	58 464	45 665	42 541	36 109	32 383
18	148 735	135 053	130 608	122 390	114 347
19	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
20	(168)	(447)	(228)	(185)	(118)
21	–	–	–	–	–
22	148 567	134 606	130 380	122 205	114 229
23	488 991	470 852	460 270	465 453	455 010
24	1 828 162	1 765 331	1 586 722	1 547 484	1 508 452
25	30,4 %	28,6 %	28,3 %	26,3 %	25,1 %
26	8,1	7,6	8,2	7,9	7,6
27	9,9	9,9	s. o.	s. o.	s. o.
28	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
30	–	–	–	–	–
31	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

² Applicable à compter du premier trimestre de 2022.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2					2022 T1														
N° de ligne		Rang de créancier					Rang de créancier														
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5								
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)					(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)				
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme								
1	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	23 127	6 550	11 373	65 080	–	106 130	23 170	5 700	11 355	51 613	–	91 838								
2	Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	253	13	230	6 228	–	6 724	193	6	222	6 247	–	6 668								
3	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	22 874	6 537	11 143	58 852	–	99 406	22 977	5 694	11 133	45 366	–	85 170								
4	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	22 874	6 537	11 143	58 852	–	99 406	22 977	5 694	11 133	45 366	–	85 170								
5	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	16 126	–	16 126	–	–	–	6 138	–	6 138								
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	–	33 264	–	33 264	–	–	–	33 761	–	33 761								
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	11 143	9 443	–	20 586	–	–	11 133	5 448	–	16 581								
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	–	19	–	19	–	–	–	19	–	19								
9	Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	22 874	6 537	–	–	–	29 411	22 977	5 694	–	–	–	28 671								
10																					
		2021 T4					2021 T3														
		Rang de créancier					Rang de créancier														
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5								
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)					(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)				
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme								
11	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	23 066	5 700	11 304	43 174	–	83 244	22 945	6 700	11 319	36 761	–	77 225								
12	Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	187	10	139	778	–	1 114	191	5	128	901	–	1 225								
13	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	22 879	5 690	11 165	42 396	–	82 130	22 754	6 695	11 191	35 860	–	76 500								
14	Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	22 879	5 690	11 165	42 396	–	82 130	22 754	6 695	11 191	35 860	–	76 500								
15	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	11 284	–	11 284	–	–	–	9 837	–	9 837								
16	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	120	26 467	–	26 587	–	–	120	23 688	–	23 808								
17	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	9 295	4 626	–	13 921	–	–	7 475	2 316	–	9 791								
18	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	1 750	19	–	1 769	–	–	3 596	19	–	3 615								
19	Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	22 879	5 690	–	–	–	28 569	22 754	6 695	–	–	–	29 449								
20																					
		2021 T2																			
		Rang de créancier																			
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5														
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)														
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme														
21	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	22 790	4 950	11 291	33 429	–	72 460														
22	Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus	134	5	82	1 234	–	1 455														
23	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)	22 656	4 945	11 209	32 195	–	71 005														
24	Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC	22 656	4 945	11 209	32 195	–	71 005														
25	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	–	–	–	5 776	–	5 776														
26	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	–	–	160	24 083	–	24 243														
27	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	–	–	7 500	2 305	–	9 805														
28	Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	–	–	3 549	31	–	3 580														
29	Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels	22 656	4 945	–	–	–	27 601														
30																					

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ¹						Exigences de fonds propres minimums ²					Modèle du BSIF
		2022		2021		2022		2021		2021			
		T2	T1	T4	T3	T2	T2	T1	T4	T3	T2		
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	324 716	\$ 315 381	\$ 312 514	\$ 319 035	\$ 318 541	25 977	\$ 25 230	\$ 25 001	\$ 25 523	\$ 25 483	1	
<i>Dont l'approche standard (AS)</i> ³	2	30 321	29 267	30 897	30 827	28 595	2 426	2 341	2 472	2 466	2 287	2	
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	3	294 395	286 114	281 617	288 208	289 946	23 551	22 889	22 529	23 057	23 196	3	
Risque de crédit de contrepartie	4	18 301	18 323	19 280	20 097	17 079	1 464	1 466	1 542	1 608	1 366	4	
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	5	8 348	8 261	8 467	8 789	8 041	668	661	677	703	643	5	
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	s. o.	
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	
<i>Dont les autres RCC</i> ⁴	8	9 953	10 062	10 813	11 308	9 038	796	805	865	905	723	s. o.	
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	30 497	29 852	29 354	28 191	26 628	2 440	2 388	2 348	2 255	2 130	7	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	1 609	1 841	2 070	1 878	1 325	129	147	166	150	106	8	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	343	306	116	93	81	27	25	9	7	6	9	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	765	682	571	1 150	1 337	61	55	46	92	107	10	
Risque de règlement	13	78	39	62	27	59	6	3	5	2	5	11	
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	14 063	13 017	12 222	11 753	11 404	1 125	1 041	978	940	912	12	
<i>Dont celles faisant l'objet de droit acquis</i>	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12a	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	16	695	722	720	688	690	56	58	58	55	55	13	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	17	13 236	12 129	11 474	11 037	10 686	1 059	970	918	883	855	14	
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	18	132	166	28	28	28	10	13	2	2	2	15	
Risque de marché	19	23 522	19 890	17 045	16 312	12 572	1 882	1 592	1 364	1 305	1 006	16	
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	20	3 088	2 470	2 730	2 388	1 041	247	198	219	191	83	17	
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	21	20 434	17 420	14 315	13 924	11 531	1 635	1 394	1 145	1 114	923	18	
Risque opérationnel	22	62 246	61 630	60 864	60 410	59 905	4 980	4 930	4 869	4 833	4 792	19	
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20	
<i>Dont l'approche standard</i>	24	62 246	61 630	60 864	60 410	59 905	4 980	4 930	4 869	4 833	4 792	21	
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>	25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	22	
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	26	12 851	9 891	6 172	6 507	6 079	1 028	791	494	521	486	23	
Ajustement du plancher	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	24	
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)	28	488 991	\$ 470 852	\$ 460 270	\$ 465 453	\$ 455 010	39 119	\$ 37 668	\$ 36 822	\$ 37 236	\$ 36 399	25	

¹ Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

² L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

³ Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁴ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux pensions.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne		2022 T2				2022 T1			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		371 009	286 114	18 323	10 385	363 081	281 617	19 280	11 158
Montant des actifs ⁴	1	9 088	7 426	655	26	7 238	6 209	(1 140)	(912)
Qualité des actifs ⁵	2	(659)	(659)	(629)	(118)	(9 143)	(8 785)	(91)	(18)
Mise à jour des modèles ⁶	3	-	-	-	-	1 782	2 622	-	-
Méthode et politique ⁷	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change ⁸	6	2 082	1 514	(48)	(20)	5 829	4 451	274	157
Autres ⁹	7	3 402	-	-	-	2 222	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	8	384 922	294 395	18 301	10 273	371 009	286 114	18 323	10 385
		2021 T4				2021 T3			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		368 634	288 208	20 097	11 025	365 454	289 946	17 079	10 007
Montant des actifs ⁴	10	2 457	528	(60)	470	3 186	1 510	2 022	778
Qualité des actifs ⁵	11	(5 355)	(5 355)	(573)	(233)	(5 863)	(5 863)	846	157
Mise à jour des modèles ⁶	12	(360)	(360)	-	-	-	-	-	-
Méthode et politique ⁷	13	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	14	-	-	-	-	1 258	-	-	-
Variations des taux de change ⁸	15	(1 806)	(1 404)	(184)	(104)	3 328	2 615	150	83
Autres ⁹	16	(489)	-	-	-	1 271	-	-	-
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	17	363 081	281 617	19 280	11 158	368 634	288 208	20 097	11 025
		2021 T2							
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		375 371	298 374	19 592	11 070				
Montant des actifs ⁴	19	1 830	(939)	(2 334)	(994)				
Qualité des actifs ⁵	20	(422)	(422)	372	229				
Mise à jour des modèles ⁶	21	(524)	-	-	-				
Méthode et politique ⁷	22	-	-	-	-				
Acquisitions et cessions	23	-	-	-	-				
Variations des taux de change ⁸	24	(8 980)	(7 067)	(551)	(298)				
Autres ⁹	25	(1 821)	-	-	-				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	26	365 454	289 946	17 079	10 007				

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance), et, au deuxième trimestre de 2022, a augmenté dans différents portefeuilles pour les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2022		2021		
		T2	T1	T4	T3	T2
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	19 890 \$	17 045 \$	16 312 \$	12 572 \$	12 810 \$
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	3 632	2 845	733	(339)	(238)
Mises à jour des modèles ²	3	–	–	–	–	–
Méthode et politique ³	4	–	–	–	3 647	–
Acquisitions et cessions ⁴	5	–	–	–	432	–
Variations des taux de change et autres ⁵	6	négl. ⁶	négl.	négl.	négl.	négl.
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	23 522 \$	19 890 \$	17 045 \$	16 312 \$	12 572 \$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. L'élargissement des écarts de taux et l'augmentation de la volatilité des marchés boursiers ont en grande partie contribué à l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁶ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2022		2021		
		T2	T1	T4	T3	T2
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	61 630 \$	60 864 \$	60 410 \$	59 905 \$	59 454 \$
Revenus générés ¹	2	616	766	454	505	451
Acquisitions et cessions	3	–	–	–	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	4	62 246 \$	61 630 \$	60 864 \$	60 410 \$	59 905 \$

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation de la moyenne sur trois ans des produits annuels bruts selon l'AS.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T2									
			Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²				Valeurs comptables des éléments ¹					
			Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres			
Actif												
		1	5 633	\$ 5 625	\$ 6 099	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (474)	
		2	127 957	127 793	127 182	-	-	611	-	-	-	
		3	144 390	144 390	-	-	-	138 472	-	-	5 918	
		4	11 552	10 963	2 065	-	9 575	-	-	-	(677)	
		5	98 798	98 800	-	98 800	-	95 445	-	-	-	
		6	4 561	1 289	1 423	-	-	-	-	-	(134)	
		7	69 161	66 190	60 194	-	4 550	-	-	-	1 446	
		8	317 344	317 249	259 067	-	58 484	-	-	-	(302)	
		9	171 738	171 738	-	171 738	-	7 968	-	-	-	
		10	281 032	281 032	281 427	-	-	-	-	-	(395)	
		11	196 782	196 782	197 176	-	-	-	-	-	(394)	
		12	32 064	32 064	30 836	-	-	-	-	-	1 228	
		13	261 170	261 170	251 372	-	11 013	-	-	-	(1 215)	
		14	(6 076)	(6 076)	(3)	-	-	-	-	-	(6 073)	
		15	19 515	19 515	19 515	-	-	-	-	-	-	
		16	9 726	9 726	9 726	-	-	-	-	-	-	
		17	16 753	16 753	-	-	-	-	-	-	16 753	
		18	2 181	2 181	-	-	-	-	-	-	2 181	
		19	9 235	9 118	9 118	-	-	-	-	-	-	
		20	1 857	1 789	1 351	-	-	-	-	-	438	
		21	23 401	23 401	1 151	-	-	-	-	-	22 250	
		22	26 502	24 238	5 611	12 930	71	-	-	-	5 626	
		Total de l'actif	1 825 276	\$ 1 815 730	\$ 1 263 310	\$ 283 468	\$ 83 693	\$ 242 496	\$ -	\$ 46 176	\$ -	
Passif												
		24	19 553	\$ 19 553	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 19 019	\$ -	\$ 534	\$ -	
		25	87 879	87 879	-	87 879	-	83 049	-	-	-	
		26	12 602	12 602	-	-	-	12 602	-	-	-	
		27	128 899	128 899	-	-	-	4	-	-	128 895	
		28	1 183 738	1 183 738	-	-	-	-	-	-	1 183 738	
		29	19 515	19 515	-	-	-	-	-	-	19 515	
		30	51 650	51 650	-	-	-	50 207	-	-	1 443	
		31	132 753	132 753	-	132 753	-	8 588	-	-	-	
		32	15 234	15 234	-	-	-	-	-	-	15 234	
		33	27 315	27 315	-	-	-	-	-	-	27 315	
		34	7 398	14	-	-	-	-	-	-	14	
		35	28 077	25 915	-	-	-	-	-	-	25 915	
		36	11 251	11 251	-	-	-	-	-	-	11 251	
		Total du passif	1 725 864	\$ 1 716 318	\$ -	\$ 220 632	\$ -	\$ 173 469	\$ -	\$ 1 413 854	\$ -	

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Exclut les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2022						
		T2						
		Éléments soumis au						
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché		
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 872 967	\$ 1 263 310	\$ 283 468	\$ 83 693	\$ 242 496	\$	
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	394 101	–	220 632	–	173 469		
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 478 866	1 263 310	62 836	83 693	69 027		
Éléments hors bilan	4	363 283	340 889	–	22 394	–		
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	75 601	–	75 601	–	–		
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	67 681	–	67 681	–	–		
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	265 507	–	265 507	–	–		
Valeur réglementaire des expositions	8	2 250 938	\$ 1 604 199	\$ 471 625	\$ 106 087	\$ 69 027	\$	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2022								
		T2								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
1	Prêts	2 397	\$ 777 967	\$ (6 073)	\$ (3)	\$ (10)	\$ (6 060)	\$	774 291	
2	Titres de créance	–	314 108	(1)	–	–	(1)		314 107	
3	Expositions hors bilan	55	561 836	(834)	–	–	(834)		561 057	
4	Total	2 452	\$ 1 653 911	\$ (6 908)	\$ (3)	\$ (10)	\$ (6 895)	\$	1 649 455	
		2022								
		T1								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
5	Prêts	2 560	\$ 754 298	\$ (6 235)	\$ –	\$ (9)	\$ (6 226)	\$	750 623	
6	Titres de créance	–	304 522	(2)	–	–	(2)		304 520	
7	Expositions hors bilan	59	548 573	(902)	–	–	(902)		547 730	
8	Total	2 619	\$ 1 607 393	\$ (7 139)	\$ –	\$ (9)	\$ (7 130)	\$	1 602 873	
		2021								
		T4								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
9	Prêts	2 411	\$ 734 264	\$ (6 384)	\$ (1)	\$ (9)	\$ (6 374)	\$	730 291	
10	Titres de créance	–	285 534	(2)	–	–	(2)		285 532	
11	Expositions hors bilan	86	536 850	(856)	–	–	(856)		536 080	
12	Total	2 497	\$ 1 556 648	\$ (7 242)	\$ (1)	\$ (9)	\$ (7 232)	\$	1 551 903	
		2021								
		T3								
		Valeur comptable brute des :					Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI	Valeurs nettes
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
13	Prêts	2 651	\$ 733 285	\$ (6 806)	\$ (1)	\$ (8)	\$ (6 797)	\$	729 130	
14	Titres de créance	–	275 691	(2)	–	–	(2)		275 689	
15	Expositions hors bilan	85	530 519	(899)	–	–	(899)		529 705	
16	Total	2 736	\$ 1 539 495	\$ (7 707)	\$ (1)	\$ (8)	\$ (7 698)	\$	1 534 524	

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 471 millions de dollars (1 422 millions de dollars au 31 janvier 2022; 1 547 millions de dollars au 31 octobre 2021; 1 742 millions de dollars au 31 juillet 2021) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 926 millions de dollars au 30 avril 2022 (1 138 millions de dollars au 31 janvier 2022; 864 millions de dollars au 31 octobre 2021; 909 millions de dollars au 31 juillet 2021) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédits attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2021								
		T2								
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI			
	Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				Valeurs nettes	
Prêts	1	2 803	\$ 723 160	\$ (6 993)	\$ –	\$ (2)	\$ (6 991)	\$	718 970	\$
Titres de créance	2	–	247 869	(2)	–	–	(2)		247 867	
Expositions hors bilan	3	210	522 032	(970)	–	–	(970)		521 272	
Total	4	3 013	\$ 1 493 061	\$ (7 965)	\$ –	\$ (2)	\$ (7 963)	\$	1 488 109	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 855 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 948 millions de dollars au 30 avril 2021 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2					2022 T1				
N° de ligne		Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts	1	265 105	\$ 515 259	\$ 415 538	\$ 99 691	\$ 30	249 986	\$ 506 872	\$ 404 199	\$ 102 643	\$ 30
Titres de créance	2	312 574	1 534	–	–	1 534	303 013	1 509	–	–	1 509
Total	3	577 679	\$ 516 793	\$ 415 538	\$ 99 691	\$ 1 564	552 999	\$ 508 381	\$ 404 199	\$ 102 643	\$ 1 539
<i>Dont expositions en défaut</i>	4	<i>1 205</i>	<i>1 192</i>	<i>1 022</i>	<i>170</i>	<i>–</i>	<i>1 296</i>	<i>1 264</i>	<i>1 075</i>	<i>189</i>	<i>–</i>
		2021 T4					2021 T3				
Prêts	5	239 952	\$ 496 723	\$ 391 151	\$ 105 540	\$ 32	241 609	\$ 494 327	\$ 382 381	\$ 111 910	\$ 36
Titres de créance	6	283 815	1 719	–	3	1 716	273 899	1 792	–	3	1 789
Total	7	523 767	\$ 498 442	\$ 391 151	\$ 105 543	\$ 1 748	515 508	\$ 496 119	\$ 382 381	\$ 111 913	\$ 1 825
<i>Dont expositions en défaut</i>	8	<i>1 196</i>	<i>1 215</i>	<i>1 014</i>	<i>201</i>	<i>–</i>	<i>1 358</i>	<i>1 293</i>	<i>1 058</i>	<i>235</i>	<i>–</i>
		2021 T2									
Prêts	9	237 348	\$ 488 615	\$ 370 671	\$ 117 908	\$ 36					
Titres de créance	10	246 068	1 801	–	6	1 795					
Total	11	483 416	\$ 490 416	\$ 370 671	\$ 117 914	\$ 1 831					
<i>Dont expositions en défaut</i>	12	<i>1 404</i>	<i>1 399</i>	<i>1 138</i>	<i>261</i>	<i>–</i>					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 30 avril 2022, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,9 milliard de dollars (une diminution de 1,1 milliard de dollars au 31 janvier 2022; une diminution de 1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2021; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 juillet 2021; une diminution de 1,4 milliard de dollars au 30 avril 2021) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2						2022 T1					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	398 356	\$ 60 907	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 459 263	\$ 388 250	\$ 59 082	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 447 332
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	39 001	119 957	–	–	–	158 958	38 399	117 437	–	–	–	155 836
Autres expositions aux produits de détail	3	86 047	7 799	–	–	37	93 883	85 106	7 786	–	–	31	92 923
	4	523 404	188 663	–	–	37	712 104	511 755	184 305	–	–	31	696 091
Expositions aux produits autres que de détail													
Entreprises	5	249 464	114 076	240 550	29 279	20 648	654 017	239 505	110 497	251 453	23 486	20 014	644 955
Emprunteurs souverains	6	418 254	1 553	42 775	19 655	1 730	483 967	446 898	1 560	49 076	15 476	1 742	514 752
Banques	7	29 531	6 343	87 797	16 868	6 184	146 723	27 546	6 120	75 815	16 924	6 449	132 854
	8	697 249	121 972	371 122	65 802	28 562	1 284 707	713 949	118 177	376 344	55 886	28 205	1 292 561
Total	9	1 220 653	\$ 310 635	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 599	\$ 1 996 811	\$ 1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652
Par pays où le risque est assumé													
Canada	10	670 255	\$ 161 327	\$ 141 102	\$ 19 397	\$ 9 728	\$ 1 001 809	\$ 672 318	\$ 158 260	\$ 148 724	\$ 16 686	\$ 9 612	\$ 1 005 600
États-Unis	11	478 058	142 984	110 105	16 939	17 023	765 109	480 034	138 056	112 085	15 426	16 680	762 281
Autres pays													
Europe	12	51 687	5 261	90 405	18 327	1 194	166 874	54 222	5 187	85 597	16 212	1 284	162 502
Autres	13	20 653	1 063	29 610	11 139	654	63 019	19 130	979	29 938	7 562	660	58 269
	14	72 340	6 324	119 915	29 466	1 848	229 893	73 352	6 166	115 535	23 774	1 944	220 771
Total	15	1 220 653	\$ 310 635	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 599	\$ 1 996 811	\$ 1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652
Par durée résiduelle des contrats													
Moins de 1 an	16	377 797	\$ 219 181	\$ 370 834	\$ 43 435	\$ 15 274	\$ 1 026 521	\$ 404 607	\$ 212 540	\$ 375 753	\$ 37 019	\$ 13 324	\$ 1 043 243
De 1 an à 5 ans	17	540 028	90 488	288	14 632	12 944	658 380	537 408	88 962	441	12 199	14 475	653 485
Plus de 5 ans	18	302 828	966	–	7 735	381	311 910	283 689	980	150	6 668	437	291 924
Total	19	1 220 653	\$ 310 635	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 599	\$ 1 996 811	\$ 1 225 704	\$ 302 482	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 236	\$ 1 988 652
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
Résidentiel	20	34 807	\$ 3 498	\$ 2	\$ 76	\$ 1 846	\$ 40 229	\$ 34 107	\$ 3 267	\$ 4	\$ 227	\$ 1 860	\$ 39 465
Non résidentiel	21	43 911	7 441	10	316	617	52 295	42 664	7 096	16	846	598	51 220
Total des prêts immobiliers	22	78 718	10 939	12	392	2 463	92 524	76 771	10 363	20	1 073	2 458	90 685
Agriculture	23	9 528	295	5	86	32	9 946	9 250	431	6	66	26	9 779
Automobile	24	10 726	8 093	4	522	266	19 611	9 936	8 156	10	471	171	18 744
Services financiers	25	51 275	17 490	325 887	34 527	3 382	432 561	48 810	17 057	324 082	29 210	3 256	422 415
Alimentation, boissons et tabac	26	6 433	5 052	6	1 068	482	13 041	5 735	4 826	6	1 024	524	12 115
Foresterie	27	1 262	992	–	67	89	2 410	1 142	1 092	–	8	96	2 338
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	436 860	6 431	42 996	20 253	5 621	512 161	464 270	6 459	49 359	16 010	5 964	542 062
Services de santé et services sociaux	29	22 328	3 900	231	82	2 755	29 296	21 276	4 189	317	168	2 733	28 683
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 162	1 983	1	15	992	9 153	5 552	1 930	10	29	982	8 503
Métaux et mines	31	3 948	4 189	208	531	1 008	9 884	3 645	3 974	246	430	932	9 227
Pétrole et gaz ³	32	3 861	7 702	975	2 138	1 125	15 801	4 326	6 987	880	2 516	1 173	15 882
Énergie et services publics ³	33	9 180	15 938	14	1 928	5 635	32 695	8 398	15 130	12	1 192	5 217	29 949
Services professionnels et autres	34	17 139	10 850	131	348	1 152	29 620	16 026	9 228	410	394	957	27 015
Commerce de détail	35	7 505	4 146	138	186	313	12 288	7 246	4 252	128	238	295	12 159
Fabrication – divers et vente de gros	36	10 935	10 548	201	757	711	23 152	9 829	10 062	518	519	950	21 878
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	5 964	7 688	162	1 025	448	15 287	5 822	8 121	171	890	445	15 449
Transports	38	9 252	3 022	52	943	1 589	14 858	9 051	3 130	66	835	1 487	14 569
Autres	39	6 173	2 714	99	934	499	10 419	6 864	2 790	103	813	539	11 109
Total	40	697 249	\$ 121 972	\$ 371 122	\$ 65 802	\$ 28 562	\$ 1 284 707	\$ 713 949	\$ 118 177	\$ 376 344	\$ 55 886	\$ 28 205	\$ 1 292 561

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

³ Les expositions du secteur Pipelines ont été reclassées dans Énergie et services publics au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. Les montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2021 T4						2021 T3							
N° de ligne	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total			
Par catégorie de contreparties															
Expositions aux produits de détail															
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	379 770	\$ 57 697	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 437 467	\$	372 679	\$ 57 102	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 429 781	\$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	37 571	113 435	–	–	–	151 006		37 479	112 804	–	–	–	150 283	
Autres expositions aux produits de détail	3	84 460	7 771	–	–	–	92 262		83 561	7 880	–	–	30	91 471	
	4	501 801	178 903	–	–	–	680 735		493 719	177 786	–	–	30	671 535	
Expositions aux produits autres que de détail															
Entreprises	5	227 250	107 797	254 103	23 163	19 393	631 706		233 790	105 766	243 651	22 855	19 509	625 571	
Emprunteurs souverains	6	420 834	1 203	34 041	12 913	1 681	470 672		418 473	1 224	49 913	11 975	1 676	483 261	
Banques	7	26 855	6 718	80 196	16 732	6 022	136 523		29 623	6 313	80 427	15 249	6 127	137 739	
	8	674 939	115 718	368 340	52 808	27 096	1 238 901		681 886	113 303	373 991	50 079	27 312	1 246 571	
Total	9	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636	\$	1 175 605	\$ 291 089	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 342	\$ 1 918 106	\$
Par pays où le risque est assumé															
Canada	10	650 644	\$ 156 408	\$ 138 030	\$ 16 209	\$ 10 071	\$ 971 362	\$	643 346	\$ 155 392	\$ 142 201	\$ 17 875	\$ 9 700	\$ 968 514	\$
États-Unis	11	460 439	131 467	114 503	14 972	15 539	736 920		465 541	131 076	112 251	13 237	16 239	738 344	
Autres pays															
Europe	12	45 450	5 921	91 147	15 146	1 249	158 913		49 986	4 050	95 729	13 085	1 127	163 977	
Autres	13	20 207	825	24 660	6 481	268	52 441		16 732	571	23 810	5 882	276	47 271	
	14	65 657	6 746	115 807	21 627	1 517	211 354		66 718	4 621	119 539	18 967	1 403	211 248	
Total	15	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636	\$	1 175 605	\$ 291 089	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 342	\$ 1 918 106	\$
Par durée résiduelle des contrats															
Moins de 1 an	16	387 549	\$ 208 460	\$ 368 046	\$ 34 629	\$ 13 090	\$ 1 011 774	\$	395 554	\$ 206 077	\$ 373 692	\$ 31 629	\$ 14 714	\$ 1 021 666	\$
De 1 an à 5 ans	17	528 460	85 197	294	11 632	12 986	638 569		525 547	84 092	299	11 410	11 532	632 880	
Plus de 5 ans	18	260 731	964	–	6 547	1 051	269 293		254 504	920	–	7 040	1 096	263 560	
Total	19	1 176 740	\$ 294 621	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 127	\$ 1 919 636	\$	1 175 605	\$ 291 089	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 342	\$ 1 918 106	\$
Expositions aux produits autres que de détail par industrie															
Immobilier															
Résidentiel	20	32 484	\$ 3 455	\$ 3	\$ 315	\$ 1 797	\$ 38 054	\$	32 289	\$ 3 115	\$ 4	\$ 425	\$ 1 822	\$ 37 655	\$
Non résidentiel	21	41 649	6 546	18	1 059	600	49 872		42 705	6 607	12	1 424	593	51 341	
Total des prêts immobiliers	22	74 133	10 001	21	1 374	2 397	87 926		74 994	9 722	16	1 849	2 415	88 996	
Agriculture	23	8 791	362	5	46	26	9 230		8 904	338	5	46	33	9 326	
Automobile	24	8 212	8 216	17	540	152	17 137		8 524	7 449	27	544	160	16 704	
Services financiers	25	45 545	16 850	330 985	28 380	2 979	424 739		47 154	17 393	319 168	26 209	2 976	412 900	
Alimentation, boissons et tabac	26	5 481	4 786	7	1 025	518	11 817		5 917	4 604	8	984	511	12 024	
Foresterie	27	944	1 056	–	10	126	2 136		962	1 180	–	17	92	2 251	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	437 856	6 313	34 326	13 388	5 568	497 451		436 785	6 092	50 141	12 504	5 867	511 389	
Services de santé et services sociaux	29	21 021	4 056	345	209	2 657	28 288		21 130	4 223	391	286	2 688	28 718	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	5 613	1 842	2	36	936	8 429		6 085	1 832	8	51	940	8 916	
Métaux et mines	31	3 333	3 933	294	250	939	8 749		3 417	3 893	368	271	862	8 811	
Pétrole et gaz ³	32	3 935	6 708	1 258	2 794	869	15 564		4 529	6 942	2 926	2 239	809	17 445	
Énergie et services publics ³	33	8 813	13 992	18	1 055	1 063	29 046		7 939	13 930	18	1 104	5 388	28 379	
Services professionnels et autres	34	15 086	8 807	203	519	1 063	25 678		16 809	8 004	150	466	1 051	26 480	
Commerce de détail	35	7 302	4 026	114	239	266	11 947		8 460	3 867	100	267	305	12 999	
Fabrication – divers et vente de gros	36	8 548	9 903	289	521	674	19 935		8 936	8 940	367	568	677	19 488	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	4 464	8 233	169	752	559	14 177		5 372	8 068	173	806	335	14 754	
Transports	38	9 650	3 963	96	774	1 459	15 942		10 000	3 966	63	715	1 522	16 266	
Autres	39	6 212	2 671	191	896	740	10 710		5 969	2 860	62	1 153	681	10 725	
Total	40	674 939	\$ 115 718	\$ 368 340	\$ 52 808	\$ 27 096	\$ 1 238 901	\$	681 886	\$ 113 303	\$ 373 991	\$ 50 079	\$ 27 312	\$ 1 246 571	\$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

³ Les expositions du secteur Pipelines ont été reclassées dans Énergie et services publics au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. Les montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2021 T2						
			Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties									
Expositions aux produits de détail									
	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	363 608	\$ 56 527	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 420 135	
	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	36 242	112 092	–	–	–	148 334	
	Autres expositions aux produits de détail	3	81 554	7 868	–	–	29	89 451	
	Total	4	481 404	176 487	–	–	29	657 920	
Expositions aux produits autres que de détail									
	Entreprises	5	234 644	103 371	226 341	20 376	19 345	604 077	
	Emprunteurs souverains	6	413 509	1 170	56 369	12 012	1 631	484 691	
	Banques	7	27 602	6 615	79 014	17 335	5 655	136 221	
	Total	8	675 755	111 156	361 724	49 723	26 631	1 224 989	
	Total	9	1 157 159	\$ 287 643	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 660	\$ 1 882 909	
Par pays où le risque est assumé									
	Canada	10	630 258	\$ 154 490	\$ 142 186	\$ 16 119	\$ 9 528	\$ 952 581	
	États-Unis	11	459 355	127 810	106 551	13 830	15 872	723 418	
	Autres pays								
	Europe	12	47 991	4 581	86 254	13 414	969	153 209	
	Autres	13	19 555	762	26 733	6 360	291	53 701	
	Total	14	67 546	5 343	112 987	19 774	1 260	206 910	
	Total	15	1 157 159	\$ 287 643	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 660	\$ 1 882 909	
Par durée résiduelle des contrats									
	Moins de 1 an	16	393 653	\$ 206 340	\$ 359 954	\$ 32 108	\$ 14 006	\$ 1 006 061	
	De 1 an à 5 ans	17	524 787	80 185	1 770	10 740	11 562	629 044	
	Plus de 5 ans	18	238 719	1 118	–	6 875	1 092	247 804	
	Total	19	1 157 159	\$ 287 643	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 660	\$ 1 882 909	
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie									
Immobilier									
	Résidentiel	20	31 226	\$ 3 161	\$ 4	\$ 376	\$ 1 759	\$ 36 526	
	Non résidentiel	21	42 445	6 461	12	1 328	526	50 772	
	Total des prêts immobiliers	22	73 671	9 622	16	1 704	2 285	87 298	
	Agriculture	23	8 833	461	6	34	29	9 363	
	Automobile	24	9 144	7 331	9	491	173	17 148	
	Services financiers	25	45 856	16 062	300 187	27 135	2 862	392 102	
	Alimentation, boissons et tabac	26	5 458	4 430	8	905	495	11 296	
	Foresterie	27	1 118	1 085	–	20	89	2 312	
	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	431 814	6 250	56 616	12 457	5 852	512 989	
	Services de santé et services sociaux	29	21 232	4 863	304	251	2 648	29 298	
	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 256	1 901	14	55	886	9 112	
	Métaux et mines	31	3 420	3 749	349	357	860	8 735	
	Pétrole et gaz ³	32	5 096	7 065	3 307	1 499	888	17 855	
	Énergie et services publics ³	33	7 429	14 642	14	883	5 159	28 127	
	Services professionnels et autres	34	17 740	7 538	157	630	1 006	27 071	
	Commerce de détail	35	9 289	3 723	68	309	219	13 608	
	Fabrication – divers et vente de gros	36	8 514	8 782	429	472	581	18 778	
	Télécommunications, câblodistribution et médias	37	5 488	8 106	88	798	332	14 812	
	Transports	38	10 138	2 609	56	694	1 611	15 108	
	Autres	39	5 259	2 937	96	1 029	656	9 977	
	Total	40	675 755	\$ 111 156	\$ 361 724	\$ 49 723	\$ 26 631	\$ 1 224 989	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

³ Les expositions du secteur Pipelines ont été reclassées dans Énergie et services publics au cours du premier trimestre de l'exercice 2022. Les montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2022 T2						2022 T1					
Classes d'actifs		Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan		Montants au bilan			Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			
1	Entreprises	3 194	\$ 414	\$ 3 194	\$ 16	\$ 1 715	\$ 53,43	%	3 674	\$ 352	\$ 3 674	\$ –	\$ 1 242	\$ 33,81	%
2	Emprunteurs souverains	1	–	1	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–
3	Banques	814	–	814	–	163	20,02		489	–	489	–	98	20,04	
4	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	3 508	1 962	3 508	913	2 717	61,46		3 597	1 782	3 597	840	2 755	62,09	
5	Autres produits de détail	3 194	5 409	3 194	191	1 951	57,64		3 315	4 882	3 315	147	1 946	56,21	
6	Actions	4 670	2 944	4 670	1 472	4 173	67,94		4 681	2 828	4 681	1 414	4 120	67,60	
7	Autres actifs ⁵	24 241	–	24 241	–	19 602	80,86		25 225	–	25 225	–	19 106	75,74	
8	Total	39 622	\$ 10 729	\$ 39 622	\$ 2 592	\$ 30 321	\$ 71,83	%	40 982	\$ 9 844	\$ 40 982	\$ 2 401	\$ 29 267	\$ 67,46	%
		2021 T4						2021 T3							
Classes d'actifs		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan		Montants au bilan			Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			
9	Entreprises	6 066	\$ 333	\$ 6 066	\$ –	\$ 1 980	\$ 32,64	%	10 056	\$ 336	\$ 10 056	\$ –	\$ 1 823	\$ 18,13	%
10	Emprunteurs souverains	1	–	1	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–
11	Banques	519	–	519	–	104	20,04		573	–	573	–	115	20,07	
12	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	3 571	1 663	3 571	752	2 675	61,88		3 304	1 459	3 304	667	2 458	61,90	
13	Autres produits de détail	3 220	4 831	3 220	147	1 933	57,41		3 148	4 729	3 148	147	1 986	60,27	
14	Actions	4 475	2 626	4 475	1 314	3 862	66,71		4 526	2 574	4 526	1 287	3 877	66,70	
15	Autres actifs ⁵	25 573	–	25 573	–	20 343	79,55		25 795	–	25 795	–	20 568	79,74	
16	Total	43 425	\$ 9 453	\$ 43 425	\$ 2 213	\$ 30 897	\$ 67,70	%	47 403	\$ 9 098	\$ 47 403	\$ 2 101	\$ 30 827	\$ 62,27	%
		2021 T2													
Classes d'actifs		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴						
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan		Montants au bilan			Montants hors bilan					
17	Entreprises	13 510	\$ 336	\$ 13 510	\$ –	\$ 889	\$ 6,58	%							
18	Emprunteurs souverains	1	–	1	–	–	–	–							
19	Banques	520	–	520	–	104	20,00								
20	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	2 997	1 239	2 997	560	2 257	63,45								
21	Autres produits de détail	2 912	4 715	2 912	143	1 692	55,38								
22	Actions	4 273	2 408	4 273	1 204	3 738	68,25								
23	Autres actifs ⁵	24 992	–	24 992	–	19 915	79,69								
24	Total	49 205	\$ 8 698	\$ 49 205	\$ 1 907	\$ 28 595	\$ 55,95	%							

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2								2022 T1							
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Entreprises	1	1 494	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 714	\$ 2	\$ -	\$ 3 210	2 432	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 242	\$ -	\$ -	\$ 3 674
Emprunteurs souverains	2	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1
Banques	3	-	814	-	-	-	-	-	814	-	489	-	-	-	-	-	489
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	-	-	1 505	2 903	13	-	-	4 421	-	-	1 442	2 980	15	-	-	4 437
Autres produits de détail	5	610	339	-	2 361	-	75	-	3 385	751	273	-	2 352	-	86	-	3 462
Actions	6	2 064	177	-	-	3 901	-	-	6 142	2 045	205	-	-	3 845	-	-	6 095
Autres actifs ²	7	6 152	-	-	-	17 957	-	132	24 241	7 627	-	-	-	17 467	-	131	25 225
Total	8	10 320	\$ 1 331	\$ 1 505	\$ 5 264	\$ 23 585	\$ 77	\$ 132	\$ 42 214	12 855	\$ 968	\$ 1 442	\$ 5 332	\$ 22 569	\$ 86	\$ 131	\$ 43 383
		2021 T4								2021 T3							
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Entreprises	9	4 086	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 979	\$ 1	\$ -	\$ 6 066	8 234	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 821	\$ 1	\$ -	\$ 10 056
Emprunteurs souverains	10	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1
Banques	11	-	519	-	-	-	-	-	519	-	573	-	-	-	-	-	573
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	-	-	1 429	2 878	16	-	-	4 323	-	-	1 313	2 642	16	-	-	3 971
Autres produits de détail	13	710	257	-	2 292	-	108	-	3 367	602	252	-	2 301	-	140	-	3 295
Actions	14	1 990	195	-	-	3 604	-	-	5 789	2 007	186	-	-	3 620	-	-	5 813
Autres actifs ²	15	6 596	-	-	-	18 858	-	119	25 573	6 591	-	-	-	19 085	-	119	25 795
Total	16	13 382	\$ 972	\$ 1 429	\$ 5 170	\$ 24 457	\$ 109	\$ 119	\$ 45 638	17 434	\$ 1 012	\$ 1 313	\$ 4 943	\$ 24 542	\$ 141	\$ 119	\$ 49 504
		2021 T2															
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)								
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Entreprises	17	12 620	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 890	\$ -	\$ -	\$ 13 510								
Emprunteurs souverains	18	-	1	-	-	-	-	-	1								
Banques	19	-	520	-	-	-	-	-	520								
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	-	-	1 037	2 505	15	-	-	3 557								
Autres produits de détail	21	772	240	-	1 896	-	147	-	3 055								
Actions	22	1 811	175	-	-	3 491	-	-	5 477								
Autres actifs ²	23	6 371	-	-	-	18 508	-	113	24 992								
Total	24	21 574	\$ 936	\$ 1 037	\$ 4 401	\$ 22 904	\$ 147	\$ 113	\$ 51 112								

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2022
T2

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada ⁷														
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	44 026	103 083	69,86	129 475	0,08	6 031	35,05	2,7	24 391	18,84	33	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	21 457	9 087	69,40	22 635	0,20	2 171	25,42	2,1	6 222	27,49	12	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	40 926	15 995	67,55	45 267	0,36	7 345	27,33	2,2	17 557	38,79	44	
4	De 0,50 à <0,75	B+	13 067	3 090	68,66	14 397	0,68	2 378	24,50	2,0	6 622	46,00	24	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	25 191	5 573	68,86	28 088	1,62	11 969	35,24	2,2	24 794	88,27	159	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 825	1 831	53,93	2 781	9,01	317	40,69	2,3	4 936	177,49	102	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 933	594	50,26	2 158	20,43	643	39,92	1,7	4 577	212,09	174	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	376	21	53,85	385	100,00	198	57,33	1,7	935	242,86	245	
9	Total		148 801	139 274	69,20	245 186	0,79	30 337	32,28	2,4	90 034	36,72	793	265
États-Unis														
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	21 213	15 683	67,23	38 025	0,05	486	35,24	3,4	5 858	15,41	5	
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 101	5 889	60,00	8 635	0,23	159	27,37	2,8	2 898	33,56	5	
12	De 0,25 à <0,50	BBB	5 289	8 467	61,39	10 488	0,48	215	33,11	2,8	5 862	55,89	17	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	31 224	18 864	59,73	42 050	0,64	4 320	33,66	3,4	29 422	69,97	91	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	20 421	10 026	60,75	26 159	1,51	7 077	35,99	3,2	25 453	97,30	145	
15	De 2,50 à <10,00	B-	9 926	1 981	58,28	5 606	4,69	1 667	35,91	3,1	7 350	131,11	94	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 084	1 007	50,74	4 593	29,68	677	44,78	2,7	11 619	252,97	596	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	210	65	41,52	237	100,00	177	76,18	3,1	2 038	859,92	27	
18	Total		97 468	61 982	61,83	135 793	1,93	14 773	34,65	3,3	90 500	66,65	980	35

2022
T1

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada ⁷														
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	42 267	96 601	69,86	123 445	0,08	5 761	35,33	2,7	22 753	18,43	30	
20	De 0,15 à <0,25	BB+	20 728	9 396	68,94	22 119	0,20	2 039	23,28	2,1	5 779	26,13	11	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	37 845	14 554	67,51	41 318	0,36	7 194	26,45	2,3	15 647	37,87	39	
22	De 0,50 à <0,75	B+	11 356	2 749	69,32	12 435	0,68	2 447	26,22	2,1	6 011	48,34	22	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	26 755	6 484	71,13	30 082	1,61	12 187	33,18	2,1	24 920	82,84	160	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 615	2 091	48,02	2 558	9,01	329	37,35	2,5	4 180	163,41	86	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 831	474	45,41	1 970	21,05	690	40,41	1,6	4 236	215,03	169	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	363	20	54,80	370	100,00	202	55,10	1,8	753	203,51	243	
27	Total		142 760	132 369	69,15	234 297	0,80	30 119	31,96	2,4	84 279	35,97	760	254
États-Unis														
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	18 598	16 344	66,86	36 102	0,05	485	35,90	3,4	5 354	14,83	5	
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	5 150	6 306	59,85	8 925	0,23	159	27,98	3,0	3 155	35,35	6	
30	De 0,25 à <0,50	BBB	5 259	8 252	61,22	10 314	0,48	221	34,31	2,8	6 071	58,86	17	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB- à BB	28 578	18 098	59,83	39 018	0,64	4 427	34,05	3,3	27 464	70,39	86	
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	20 335	10 353	60,97	26 303	1,52	7 527	36,31	3,2	25 866	98,34	148	
33	De 2,50 à <10,00	B-	10 402	2 541	58,85	6 056	4,69	1 964	36,82	3,1	8 158	134,71	105	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 515	1 115	49,31	5 059	30,14	742	45,01	2,9	12 965	256,28	671	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	233	85	41,06	268	100,00	182	75,05	2,9	2 374	885,82	22	
36	Total		93 070	63 094	61,77	132 045	2,13	15 702	35,25	3,2	91 407	69,22	1 060	40

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2021																											
		T4																											
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
Canada⁷	1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	36 957	\$	93 648	\$	69,96	%	115 980	\$	0,08	%	5 491	35,42	%	2,6	21 077	\$	18,17	%	28	\$					
	2	De 0,15 à <0,25		BB+	17 900		10 777		68,11		20 340		0,20		1 998	25,32		2,3	5 682		27,94		11						
	3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	34 655		13 745		67,75		37 895		0,36		6 924	26,10		2,2	14 103		37,22		35						
	4	De 0,50 à <0,75		B+	10 935		2 585		68,53		11 691		0,68		2 444	27,11		2,1	5 726		48,98		21						
	5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	26 994		6 784		69,30		30 338		1,61		12 272	32,47		2,1	24 362		80,30		154						
	6	De 2,50 à <10,00		CCC+	1 654		2 843		45,88		2 888		9,01		384	34,30		2,2	4 259		147,47		89						
	7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	1 963		527		43,69		2 106		21,95		680	41,45		1,7	4 663		221,42		191						
	8	100,00 (défaillance)		Défaillance	363		22		55,59		373		100,00		209	55,44		1,9	815		218,50		232						
	9	Total			131 421	\$	130 931	\$	68,88	%	221 611	\$	0,87	%	29 693	32,13	%	2,4	80 687	\$	36,41	%	761	\$			243	\$	
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à A-	18 385	\$	14 854	\$	65,36	%	34 925	\$	0,05	%	470	38,25	%	3,2	5 735	\$	16,42	%	6	\$					
	11	De 0,15 à <0,25		s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.			s. o.		s. o.		s. o.							
	12	De 0,25 à <0,50		BBB+	4 340		6 240		58,04		7 963		0,29		163	29,41		2,9	3 325		41,76		7						
	13	De 0,50 à <0,75		De BBB à BBB-	13 141		15 159		59,09		21 947		0,71		1 303	34,50		3,1	15 853		72,23		54						
	14	De 0,75 à <2,50		De BB+ à B	37 809		21 750		58,37		50 004		1,27		10 835	35,63		3,2	45 530		91,05		231						
	15	De 2,50 à <10,00		B-	10 722		2 449		58,01		5 967		4,70		1 978	36,27		3,2	7 977		133,69		102						
	16	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	5 083		1 245		45,44		5 642		29,92		816	43,94		2,9	14 132		250,48		726						
	17	100,00 (défaillance)		Défaillance	283		75		42,43		315		100,00		199	68,99		2,8	2 469		783,81		32						
	18	Total			89 763	\$	61 772	\$	59,90	%	126 763	\$	2,46	%	15 757	36,25	%	3,2	95 021	\$	74,96	%	1 158	\$			41	\$	
		2021																											
		T3																											
Canada⁷	19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	37 926	\$	90 714	\$	70,04	%	115 803	\$	0,08	%	5 578	35,23	%	2,6	20 686	\$	17,86	%	28	\$					
	20	De 0,15 à <0,25		BB+	17 131		9 655		67,34		18 437		0,20		1 876	23,70		2,1	4 705		25,52		9						
	21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	34 591		13 060		67,94		37 637		0,36		6 817	25,71		2,2	13 709		36,42		35						
	22	De 0,50 à <0,75		B+	11 053		3 366		69,44		11 723		0,68		2 539	28,52		2,2	6 096		52,00		23						
	23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	26 714		6 572		69,61		29 849		1,60		12 372	31,98		2,2	23 949		80,23		151						
	24	De 2,50 à <10,00		CCC+	1 927		2 012		49,46		2 825		9,01		390	32,82		2,2	3 995		141,42		83						
	25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	2 311		540		46,91		2 460		21,78		736	44,34		1,9	5 860		238,21		235						
	26	100,00 (défaillance)		Défaillance	490		39		57,54		500		100,00		230	55,00		1,7	1 207		241,40		257						
	27	Total			132 143	\$	125 958	\$	69,14	%	219 234	\$	0,96	%	29 797	31,94	%	2,4	80 207	\$	36,59	%	821	\$			281	\$	
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à A-	17 891	\$	16 787	\$	65,31	%	36 164	\$	0,05	%	472	39,09	%	3,3	5 994	\$	16,57	%	6	\$					
	29	De 0,15 à <0,25		s. o.	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.			s. o.		s. o.		s. o.							
	30	De 0,25 à <0,50		BBB+	4 837		5 755		58,05		8 177		0,29		161	29,20		2,9	3 365		41,15		7						
	31	De 0,50 à <0,75		De BBB à BBB-	12 946		14 724		59,03		21 667		0,71		1 290	35,15		3,0	15 687		72,40		54						
	32	De 0,75 à <2,50		De BB+ à B	38 442		22 680		58,57		51 008		1,28		10 743	35,96		3,2	46 955		92,05		240						
	33	De 2,50 à <10,00		B-	11 238		1 974		58,01		5 714		4,70		1 979	37,62		3,1	7 873		137,78		101						
	34	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	5 875		1 717		44,57		6 631		29,05		902	44,03		3,0	16 702		251,88		838						
	35	100,00 (défaillance)		Défaillance	361		123		42,36		413		100,00		213	66,27		2,7	3 005		727,60		50						
	36	Total			91 590	\$	63 660	\$	59,98	%	129 774	\$	2,67	%	15 753	36,85	%	3,2	99 581	\$	76,73	%	1 296	\$			60	\$	

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2021																								
		T2																								
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA	Provisions		
			\$		\$				\$																	
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	32 765	\$	86 366	\$	70,42	%	107 677	\$	0,07	%	5 657		35,33	%	2,5		17 752	\$	16,49	%	26	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	20 284		8 689		67,45		20 783		0,20		1 841		19,31		1,7		4 219		20,30		8		
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	32 826		13 033		68,42		36 321		0,37		6 541		25,40		2,1		12 991		35,77		34		
	4	De 0,50 à <0,75	B+	11 662		2 993		71,08		11 991		0,69		2 448		28,97		2,2		6 405		53,42		24		
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	25 551		5 350		70,26		27 978		1,64		12 362		31,49		2,1		21 937		78,41		143		
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 042		2 100		44,58		2 911		9,82		429		33,93		2,1		4 381		150,50		97		
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 611		742		45,98		2 856		23,84		740		43,31		1,9		6 746		236,20		292		
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	517		51		53,02		532		100,00		255		54,82		2,0		1 322		248,50		265		
	9	Total		128 258	\$	119 324	\$	69,38	%	211 049	\$	1,09	%	29 535		31,31	%	2,3		75 753	\$	35,89	%	889	\$	277
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	17 887	\$	17 962	\$	65,92	%	37 371	\$	0,05	%	475		40,45	%	3,2		6 416	\$	17,17	%	6	\$	
	11	De 0,15 à <0,25	s. o.			s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		
	12	De 0,25 à <0,50	BBB+	4 986		5 957		58,36		8 463		0,29		176		30,05		2,8		3 561		42,08		7		
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BBB-	12 595		14 612		58,98		21 243		0,71		1 301		35,57		2,9		15 396		72,48		54		
	14	De 0,75 à <2,50	De BB+ à B	39 115		23 705		58,41		52 275		1,30		11 326		36,30		3,2		48 477		92,73		250		
	15	De 2,50 à <10,00	B-	11 769		2 392		57,66		6 171		4,70		2 069		37,21		3,1		8 396		136,06		108		
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	6 201		1 636		43,57		6 905		28,95		972		42,02		3,0		16 619		240,68		839		
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	323		118		42,89		373		100,00		217		69,27		2,9		2 683		719,30		58		
18	Total		92 876	\$	66 382	\$	60,14	%	132 801	\$	2,66	%	16 528		37,39	%	3,1		101 548	\$	76,47	%	1 322	\$	63	\$

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2022																							
		T2																							
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions								
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	417 205	\$	4 259	\$	77,07	%	485 543 ⁷	\$	0,01	%	1 092	8,43	%	2,9	3 736	\$	0,77	%	2	\$		
2		De 0,15 à <0,25	BB+	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
4		De 0,50 à <0,75	B+	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	1		-		-		1		2,14		2	33,75		2,5	1		100		-			
6		De 2,50 à <10,00	CCC+	1 047		1		100,00		1		4,69		1	-		1,8	-		-		-			
7		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
9		Total		418 253	\$	4 260	\$	77,07	%	485 545	\$	0,01	%	1 094	8,43	%	2,9	3 737	\$	0,77	%	2	\$	-	\$
		2022																							
		T1																							
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions								
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	445 844	\$	4 279	\$	77,15	%	515 962 ⁷	\$	0,01	%	1 079	8,53	%	2,5	3 385	\$	0,66	%	2	\$		
11		De 0,15 à <0,25	BB+	10		-		-		10		0,20		1	13,60		1,0	1		10,00		-			
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
13		De 0,50 à <0,75	B+	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	-		-		-		-		2,14		3	33,75		2,5	-		-		-			
15		De 2,50 à <10,00	CCC+	1 043		1		100,00		1		4,69		1	-		2,1	-		-		-			
16		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
18		Total		446 897	\$	4 280	\$	77,15	%	515 973	\$	0,01	%	1 083	8,53	%	2,5	3 386	\$	0,66	%	2	\$	-	\$
		2021																							
		T4																							
		Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions								
19		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	419 849	\$	3 705	\$	77,83	%	491 614 ⁷	\$	0,01	%	1 074	9,44	%	2,5	3 755	\$	0,76	%	2	\$		
20		De 0,15 à <0,25	BB+	10		-		-		10		0,20		1	13,60		1,0	1		10,00		-			
21		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
22		De 0,50 à <0,75	B+	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
23		De 0,75 à <2,50	De B à B-	-		-		-		-		2,14		3	33,75		2,5	-		-		-			
24		De 2,50 à <10,00	CCC+	975		1		100,00		1		4,70		1	-		2,3	-		-		-			
25		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
26		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-			-	-		-		-			
27		Total		420 834	\$	3 706	\$	77,83	%	491 625	\$	0,01	%	1 079	9,44	%	2,5	3 756	\$	0,76	%	2	\$	-	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel-assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2021													
		T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
															\$
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	417 508	3 733	77,65	491 937	0,01	1 064	9,53	2,4	3 671	0,75	2	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	2,14	1	33,75	2,5	–	–	–	–	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	964	1	100,00	1	4,70	1	–	2,6	–	–	–	–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9	Total		418 472	3 734	77,66	491 938	0,01	1 066	9,53	2,4	3 671	0,75	2	\$	

		2021													
		T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
															\$
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	412 228	3 581	78,17	489 823	0,01	1 070	9,76	2,4	3 527	0,72	2	\$	
11	De 0,15 à <0,25	BB+	11	–	–	3	0,20	1	13,60	1,0	–	–	–	–	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	296	–	–	296	0,29	1	11,12	1,0	30	10,14	–	–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	12	–	–	12	2,23	2	33,75	3,9	13	108,33	–	–	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	962	1	100,00	1	4,70	1	–	2,8	–	–	–	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		413 509	3 582	78,18	490 135	0,01	1 074	9,77	2,3	3 570	0,73	2	\$	

¹ Exclut les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2022				
														T2				
Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	27 134	\$ 16 068	\$ 73,42	%	39 159	\$ 0,04	%	1 039	27,69	%	2,8	4 987	\$ 12,74	%	4	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	607	831	83,00		1 228	0,22		47	22,76		2,2	328	26,71		1	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	355	39	68,45		250	0,45		24	24,95		2,4	108	43,20		–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	449	11	86,61		451	0,58		29	41,56		4,5	411	91,13		1	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	119	7	59,73		107	1,56		29	66,83		4,1	218	203,74		1	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	–	59,00		–	4,69		2	21,21		1,1	–	–		–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	49	–	–		49	70,71		1	67,85		5,0	120	244,90		24	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–		–	
9	Total		28 717	\$ 16 956	\$ 73,88	%	41 244	\$ 0,14	%	1 160	27,73	%	2,8	6 172	\$ 14,96	%	31	\$ –

														2022				
														T1				
Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	25 535	\$ 15 897	\$ 74,49	%	37 737	\$ 0,04	%	1 063	26,81	%	2,7	4 424	\$ 11,72	%	4	
11	De 0,15 à <0,25	BB+	381	824	83,01		975	0,22		47	22,18		2,3	229	23,49		–	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	471	23	51,73		244	0,45		21	28,99		2,0	117	47,95		–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	370	38	65,34		387	0,58		34	28,19		4,8	263	67,96		1	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	183	9	61,54		170	1,44		33	76,55		3,3	339	199,41		2	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	–	59,00		–	4,69		2	21,21		2,3	–	–		–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	113	–	–		113	40,70		2	66,19		5,0	373	330,09		31	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–		–	
18	Total		27 057	\$ 16 791	\$ 74,85	%	39 626	\$ 0,17	%	1 184	27,04	%	2,7	5 745	\$ 14,50	%	38	\$ –

														2021				
														T4				
Fourchette de PD ²		Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	24 869	\$ 16 603	\$ 72,41	%	37 303	\$ 0,04	%	1 074	27,47	%	2,5	4 343	\$ 11,64	%	4	
20	De 0,15 à <0,25	BB+	124	89	66,74		155	0,20		9	50,94		2,0	82	52,90		–	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	618	727	84,57		872	0,31		55	15,13		1,9	168	19,27		–	
22	De 0,50 à <0,75	B+	435	32	74,25		458	0,72		38	31,87		4,5	350	76,42		1	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	175	13	62,44		165	1,38		38	79,57		3,7	355	215,15		2	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	4	12	99,00		12	4,70		3	15,50		4,4	7	58,33		–	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	111	–	–		111	40,63		2	62,96		5,0	345	310,81		30	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–		–	
27	Total		26 336	\$ 17 476	\$ 72,90	%	39 076	\$ 0,18	%	1 205	27,66	%	2,6	5 650	\$ 14,46	%	37	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2021														
T3														
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	27 387	16 155	72,84	39 535	0,04	1 077	28,76	2,4	4 374	11,06	5	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	182	97	62,68	195	0,20	7	54,97	2,3	118	60,51	–	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	639	253	69,45	501	0,32	54	18,57	2,0	123	24,55	–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	423	428	98,13	843	0,69	39	28,74	2,8	481	57,06	2	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	365	11	57,84	355	1,23	39	54,86	4,4	549	154,65	3	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	5	–	57,10	1	4,70	3	75,96	2,0	3	300,00	–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	48	12	100,00	60	30,28	2	55,74	4,9	212	353,33	11	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9	Total		29 049	16 956	73,37	41 490	0,12	1 212	29,02	2,4	5 860	14,12	21	–
2021														
T2														
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	25 161	15 674	72,23	37 033	0,04	1 075	28,37	2,5	4 219	11,39	5	
11	De 0,15 à <0,25	BB+	182	507	68,71	475	0,20	7	6,42	1,2	25	5,26	–	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	862	260	67,75	563	0,33	56	23,76	1,7	164	29,13	–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	597	413	98,22	1 001	0,69	39	33,78	3,0	677	67,63	2	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	226	12	58,72	219	1,24	45	64,90	4,3	398	181,74	2	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	6	–	57,10	1	4,70	2	72,44	2,3	3	300,00	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	48	12	100,00	60	30,28	2	55,74	5,0	209	348,33	11	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18	Total		27 082	16 878	72,70	39 352	0,12	1 210	28,43	2,5	5 695	14,47	20	–

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2022 T2														
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
													\$	\$	\$	\$
Services de détail au Canada – assurées^{7, 8}																
1	De 0,00 à <0,15 %	47 067	17 640	52,20	10 278	0,07	331 257	8,40	157	1,53	1					
2	De 0,15 à <0,25	8 383	358	49,25	2 984	0,19	42 365	8,94	111	3,72	1					
3	De 0,25 à <0,50	7 197	144	49,44	3 002	0,31	39 747	9,28	165	5,50	1					
4	De 0,50 à <0,75	4 588	413	52,77	1 791	0,51	16 608	9,35	141	7,87	1					
5	De 0,75 à <2,50	4 866	57	48,16	1 691	1,23	18 560	9,53	239	14,13	2					
6	De 2,50 à <10,00	1 160	16	41,41	308	5,53	6 875	8,38	92	29,87	1					
7	De 10,00 à <100,00	306	1	65,21	60	26,34	1 959	8,17	27	45,00	1					
8	100,00 (défaillance)	137	–	–	20	100,00	753	8,51	23	115,00	–					
9	Total	73 704	18 629	52,11	20 134	0,52	458 124	8,79	955	4,74	8	6				
Services de détail au Canada – non assurées⁷																
10	De 0,00 à <0,15	186 879	76 401	49,02	224 336	0,06	822 458	19,84	7 253	3,23	26					
11	De 0,15 à <0,25	40 095	4 069	46,63	41 992	0,19	126 716	23,60	4 095	9,75	19					
12	De 0,25 à <0,50	21 816	3 167	48,67	23 358	0,32	91 340	26,88	3 719	15,92	20					
13	De 0,50 à <0,75	11 273	–	–	11 273	0,51	23 567	26,61	2 510	22,27	15					
14	De 0,75 à <2,50	11 006	715	49,45	11 359	1,22	30 556	24,93	4 122	36,29	34					
15	De 2,50 à <10,00	1 799	29	50,39	1 814	5,64	8 169	18,77	1 199	66,10	18					
16	De 10,00 à <100,00	477	5	49,42	479	31,61	2 297	13,30	344	71,82	20					
17	100,00 (défaillance)	169	–	–	169	100,00	757	20,12	299	176,92	11					
18	Total	273 514	84 386	48,90	314 780	0,29	1 105 860	21,27	23 541	7,48	163	47				
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷																
19	De 0,00 à <0,15	24 377	12 881	65,93	32 870	0,06	116 547	27,79	1 411	4,29	5					
20	De 0,15 à <0,25	5 666	528	41,01	5 882	0,19	19 105	26,14	634	10,78	3					
21	De 0,25 à <0,50	4 043	405	39,06	4 201	0,31	18 431	26,48	661	15,73	4					
22	De 0,50 à <0,75 ⁹	7 837	190	37,26	7 908	0,61	11 253	30,90	2 299	29,07	15					
23	De 0,75 à <2,50	3 992	207	35,57	4 065	1,32	13 965	28,71	1 823	44,85	15					
24	De 2,50 à <10,00	659	56	16,41	669	4,87	4 901	31,10	710	106,13	10					
25	De 10,00 à <100,00	443	10	11,71	444	20,24	1 922	22,33	524	118,02	20					
26	100,00 (défaillance)	613	–	–	613	100,00	4 527	23,13	363	59,22	115					
27	Total	47 630	14 277	63,19	56 652	1,55	190 651	27,96	8 425	14,87	187	51				
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	394 848	117 292	51,15	391 566	0,49	1 754 635	21,49	32 921	8,41	358	104				

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Augmentation attribuable au volume d'emprunteurs sans note de crédit au T2 2022.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de À la date du bilan		2022 T1													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurés^{7,8}															
1	De 0,00 à <0,15	%	47 786	\$ 17 687	\$ 52,02	% 9 865	\$ 0,07	% 336 767	8,34	%	151	\$ 1,53	% 1	\$	
2	De 0,15 à <0,25		8 493	385	48,33	2 836	0,19	43 196	8,98		106	3,74			
3	De 0,25 à <0,50		7 654	155	48,38	3 405	0,31	42 167	9,29		185	5,43			
4	De 0,50 à <0,75		4 759	410	53,03	1 792	0,52	17 430	9,38		142	7,92			
5	De 0,75 à <2,50		5 106	66	48,08	1 747	1,22	19 341	9,48		245	14,02			
6	De 2,50 à <10,00		1 189	18	42,17	311	5,38	7 163	8,50		92	29,58			
7	De 10,00 à <100,00		319	1	64,75	59	26,79	1 939	8,14		27	45,76			
8	100,00 (défaillance)		155	–	–	22	100,00	849	8,68		25	113,64			
9	Total		75 461	18 722	51,91	20 037	0,54	468 852	8,79		973	4,86	7	6	
Services de détail au Canada – non assurés⁷															
10	De 0,00 à <0,15		180 091	73 559	48,92	216 079	0,06	809 984	20,09		7 027	3,25			
11	De 0,15 à <0,25		39 486	4 148	47,01	41 436	0,19	128 481	24,23		4 158	10,03			
12	De 0,25 à <0,50		20 468	1 664	45,38	21 223	0,31	79 195	26,67		3 333	15,70			
13	De 0,50 à <0,75		10 297	1 274	51,33	10 951	0,51	31 927	26,10		2 404	21,95			
14	De 0,75 à <2,50		10 532	720	50,44	10 895	1,22	29 840	24,92		3 948	36,24			
15	De 2,50 à <10,00		1 806	28	49,41	1 820	5,53	8 337	19,10		1 216	66,81			
16	De 10,00 à <100,00		473	6	53,08	476	31,21	2 181	13,48		344	72,27			
17	100,00 (défaillance)		189	–	–	189	100,00	864	20,61		340	179,89			
18	Total		263 342	81 399	48,80	303 069	0,30	1 090 809	21,49		22 770	7,51	160	49	
Services de détail aux États-Unis – non assurés⁷															
19	De 0,00 à <0,15		27 261	12 634	65,72	35 563	0,06	118 920	28,21		1 534	4,31			
20	De 0,15 à <0,25		5 388	505	38,62	5 584	0,19	21 102	26,37		607	10,67			
21	De 0,25 à <0,50		3 867	400	37,57	4 018	0,32	18 084	27,00		645	16,05			
22	De 0,50 à <0,75		3 578	192	35,89	3 646	0,54	7 934	29,10		926	25,40			
23	De 0,75 à <2,50		4 036	214	33,14	4 107	1,33	14 163	29,15		1 882	45,82			
24	De 2,50 à <10,00		798	62	11,89	806	5,83	5 192	28,37		826	102,48			
25	De 10,00 à <100,00		264	11	9,47	265	25,17	2 176	26,84		397	149,81			
26	100,00 (défaillance)		658	–	–	658	100,00	3 401	23,78		379	57,60			
27	Total		45 850	14 018	62,75	54 647	1,63	190 972	28,01		7 196	13,17	191	47	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel															
28			384 653	\$ 114 139	\$ 51,03	% 377 753	\$ 0,51	% 1 750 633	21,65	%	30 939	\$ 8,19	% 358	\$ 102	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2021																						
		T4																						
À la date du bilan		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions										
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}		1	De 0,00 à <0,15 %	48 404	\$ 17 805	\$ 51,87	%	9 231	\$ 0,07	%	343 030	6,90	\$ 117	\$ 1,27	%	–	\$							
	2	De 0,15 à <0,25	9 409	379	47,57	3 257	0,20	46 059	8,21		114	3,50	1											
	3	De 0,25 à <0,50	6 896	164	48,40	2 670	0,31	42 159	8,37		133	4,98	1											
	4	De 0,50 à <0,75	5 251	390	52,69	2 062	0,51	18 232	8,47		146	7,08	1											
	5	De 0,75 à <2,50	5 360	67	48,04	1 742	1,20	20 140	8,35		212	12,17	2											
	6	De 2,50 à <10,00	1 197	18	40,60	276	5,42	7 429	6,93		67	24,28	1											
	7	De 10,00 à <100,00	341	3	72,18	67	26,41	2 104	5,56		20	29,85	1											
	8	100,00 (défaillance)	169	–	–	24	100,00	969	6,97		22	91,67	–											
	9	Total	77 027	18 826	51,75	19 329	0,56	480 122	7,62		831	4,30	7			17								
Services de détail au Canada – non assurées⁷		10	De 0,00 à <0,15	174 373	71 709	48,99	0,06	209 504	18,36		6 195	2,96	23											
	11	De 0,15 à <0,25	37 890	3 828	47,98	39 727	0,19	124 326	22,80		3 751	9,44	17											
	12	De 0,25 à <0,50	20 350	1 642	46,23	21 109	0,31	80 511	24,42		3 041	14,41	16											
	13	De 0,50 à <0,75	10 107	1 209	51,77	10 733	0,51	31 634	23,99		2 163	20,15	13											
	14	De 0,75 à <2,50	10 447	681	50,55	10 791	1,22	30 011	22,63		3 564	33,03	29											
	15	De 2,50 à <10,00	1 758	27	48,20	1 771	5,65	8 416	16,85		1 044	58,95	16											
	16	De 10,00 à <100,00	482	5	58,77	485	32,19	2 303	15,02		356	73,40	28											
	17	100,00 (défaillance)	205	–	–	205	100,00	914	18,51		357	174,15	11											
	18	Total	255 612	79 101	48,94	294 325	0,31	1 078 065	19,74		20 471	6,96	153			36								
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷		19	De 0,00 à <0,15	24 565	12 181	65,53	0,06	113 964	28,51		1 441	4,43	5											
	20	De 0,15 à <0,25	5 397	516	38,94	5 598	0,19	21 316	26,64		615	10,99	3											
	21	De 0,25 à <0,50	4 033	397	38,28	4 185	0,32	22 836	27,42		683	16,32	4											
	22	De 0,50 à <0,75	3 770	209	36,77	3 847	0,56	8 685	31,14		1 064	27,66	7											
	23	De 0,75 à <2,50	4 007	211	33,16	4 077	1,32	15 445	29,75		1 896	46,50	16											
	24	De 2,50 à <10,00	924	58	11,85	931	6,01	5 593	28,23		963	103,44	15											
	25	De 10,00 à <100,00	275	10	8,47	276	25,81	2 383	26,61		406	147,10	18											
	26	100,00 (défaillance)	589	–	–	589	100,00	3 500	23,80		314	53,31	116											
	27	Total	43 560	13 582	62,51	52 049	1,60	193 722	28,45		7 382	14,18	184			46								
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28		376 199	\$	111 509	\$	51,07	%	365 703	\$	0,52	%	1 751 909	20,16	%	28 684	\$	7,84	%	344	\$	99	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2021 T3													
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}															
1	De 0,00 à <0,15 %	49 037 \$	17 954 \$	51,84 %	8 696 \$	0,07 %	349 430	7,11 %	114 \$	1,31 %	–	–	\$	\$	
2	De 0,15 à <0,25	8 675	399	47,35	2 327	0,19	45 393	8,11	78	3,35	–	–			
3	De 0,25 à <0,50	8 356	169	48,00	3 445	0,31	44 049	8,63	175	5,08	1	–			
4	De 0,50 à <0,75	5 012	396	52,91	1 688	0,52	20 834	8,49	122	7,23	1	–			
5	De 0,75 à <2,50	5 592	73	48,39	1 666	1,23	21 760	8,36	206	12,36	2	–			
6	De 2,50 à <10,00	1 393	21	41,69	299	5,50	8 531	7,09	75	25,08	1	–			
7	De 10,00 à <100,00	394	2	77,21	74	26,96	2 426	6,01	25	33,78	1	–			
8	100,00 (défaillance)	191	–	–	26	100,00	1 073	7,22	25	96,15	–	–			
9	Total	78 650	19 014	51,71	18 221	0,62	493 496	7,76	820	4,50	6	22			
Services de détail au Canada – non assurées⁷															
10	De 0,00 à <0,15	166 862	70 133	49,15	201 333	0,06	786 207	18,68	6 103	3,03	22	–			
11	De 0,15 à <0,25	37 971	3 797	46,85	39 750	0,19	128 120	23,34	3 819	9,61	18	–			
12	De 0,25 à <0,50	19 694	1 640	46,12	20 450	0,31	79 516	24,89	2 992	14,63	16	–			
13	De 0,50 à <0,75	9 760	1 212	51,02	10 379	0,51	30 815	24,40	2 133	20,55	13	–			
14	De 0,75 à <2,50	10 404	708	50,49	10 761	1,23	31 870	22,98	3 617	33,61	30	–			
15	De 2,50 à <10,00	2 044	33	44,83	2 059	5,73	9 727	16,89	1 234	59,93	19	–			
16	De 10,00 à <100,00	565	4	48,85	567	32,85	2 671	15,59	443	78,13	33	–			
17	100,00 (défaillance)	227	–	–	227	100,00	981	18,40	394	173,57	12	–			
18	Total	247 527	77 527	49,01	285 526	0,34	1 069 907	20,12	20 735	7,26	163	39			
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	24 213	12 322	65,62	32 298	0,06	114 839	28,91	1 447	4,48	5	–			
20	De 0,15 à <0,25	5 479	524	39,26	5 685	0,19	20 431	27,35	644	11,33	3	–			
21	De 0,25 à <0,50	4 131	381	38,64	4 279	0,31	25 141	28,06	714	16,69	4	–			
22	De 0,50 à <0,75	2 697	223	38,78	2 783	0,51	8 539	30,18	708	25,44	4	–			
23	De 0,75 à <2,50	4 833	212	31,46	4 900	1,24	16 285	30,87	2 253	45,98	19	–			
24	De 2,50 à <10,00	905	62	13,63	913	5,70	6 321	30,27	987	108,11	15	–			
25	De 10,00 à <100,00	334	13	12,88	336	24,71	2 502	28,02	525	156,25	23	–			
26	100,00 (défaillance)	607	–	–	607	100,00	3 545	24,61	351	57,83	123	–			
27	Total	43 199	13 737	62,62	51 801	1,66	197 603	28,89	7 629	14,73	196	51			
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	369 376 \$	110 278 \$	51,17 %	355 548 \$	0,56 %	1 761 006	20,56 %	29 184 \$	8,21 %	365 \$	112 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2021 T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}															
1	De 0,00 à <0,15 %	49 394	17 929	51,89	8 035	0,07	352 653	7,38	%	110	1,37	–	\$		
2	De 0,15 à <0,25	9 999	396	46,78	2 855	0,20	50 225	8,45		102	3,57	–	\$		
3	De 0,25 à <0,50	7 377	170	47,13	2 243	0,32	44 353	8,65		116	5,17	1	\$		
4	De 0,50 à <0,75	5 325	365	52,52	1 539	0,51	21 440	8,56		111	7,21	1	\$		
5	De 0,75 à <2,50	6 186	61	49,13	1 599	1,22	24 259	8,46		198	12,38	2	\$		
6	De 2,50 à <10,00	1 730	16	40,32	369	5,46	10 247	7,31		95	25,75	1	\$		
7	De 10,00 à <100,00	460	–	96,51	81	27,75	2 817	6,10		27	33,33	1	\$		
8	100,00 (défaillance)	219	–	–	21	100,00	1 214	7,38		21	100,00	–	\$		
9	Total	80 690	18 937	51,73	16 742	0,66	507 208	7,94		780	4,66	6	21		
Services de détail au Canada – non assurées⁷															
10	De 0,00 à <0,15	156 967	69 068	49,50	191 158	0,06	765 469	19,28		5 854	3,06	21	\$		
11	De 0,15 à <0,25	34 805	3 551	46,09	36 442	0,19	122 383	22,92		3 455	9,48	16	\$		
12	De 0,25 à <0,50	20 840	1 675	46,69	21 621	0,31	87 513	24,49		3 086	14,27	16	\$		
13	De 0,50 à <0,75	10 522	1 220	50,62	11 140	0,51	31 359	25,06		2 344	21,04	14	\$		
14	De 0,75 à <2,50	10 976	717	50,36	11 337	1,25	34 520	23,42		3 939	34,74	33	\$		
15	De 2,50 à <10,00	2 476	38	49,45	2 494	5,77	11 312	17,91		1 592	63,83	25	\$		
16	De 10,00 à <100,00	700	6	61,08	704	29,88	3 356	15,02		578	82,10	32	\$		
17	100,00 (défaillance)	271	–	–	271	100,00	1 119	20,72		539	198,89	16	\$		
18	Total	237 557	76 275	49,31	275 167	0,39	1 057 031	20,56		21 387	7,77	173	38		
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	23 071	12 219	65,74	31 103	0,06	117 038	29,16		1 415	4,55	5	\$		
20	De 0,15 à <0,25	5 655	520	40,07	5 863	0,19	23 256	27,77		674	11,50	3	\$		
21	De 0,25 à <0,50	4 141	376	39,07	4 288	0,32	23 652	29,12		745	17,37	4	\$		
22	De 0,50 à <0,75	2 742	217	37,00	2 823	0,52	8 624	31,38		751	26,60	5	\$		
23	De 0,75 à <2,50	4 781	231	35,28	4 863	1,29	17 370	31,82		2 361	48,55	20	\$		
24	De 2,50 à <10,00	970	64	14,58	979	5,46	6 429	31,66		1 090	111,34	17	\$		
25	De 10,00 à <100,00	397	13	11,76	399	25,72	2 886	28,47		633	158,65	28	\$		
26	100,00 (défaillance)	606	–	–	606	100,00	3 514	25,74		398	65,68	125	\$		
27	Total	42 363	13 640	62,76	50 924	1,73	202 769	29,37		8 067	15,84	207	48		
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	360 610	108 852	51,42	342 833	0,62	1 767 008	21,06		30 234	8,82	386	107		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2022	
														T2	
														2022	
														T1	
														2021	
														T4	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
1	De 0,00 à <0,15 %	6 489 \$	143 470 \$	60,50 %	93 294 \$	0,05 %	17 281 541	86,56 %	2 740 \$	2,94 %	39 \$				
2	De 0,15 à <0,25	2 367	15 107	60,76	11 546	0,19	2 387 339	87,90	1 115	9,66	20				
3	De 0,25 à <0,50	2 907	11 664	60,19	9 928	0,32	2 800 732	88,72	1 457	14,68	28				
4	De 0,50 à <0,75	3 535	9 336	58,31	8 979	0,53	1 661 353	88,92	1 970	21,94	42				
5	De 0,75 à <2,50	13 459	15 496	59,85	22 734	1,47	4 498 570	90,35	10 981	48,30	303				
6	De 2,50 à <10,00	8 471	3 222	63,52	10 517	5,46	3 301 969	90,25	12 662	120,40	518				
7	De 10,00 à <100,00	1 671	270	69,16	1 858	25,51	996 192	88,45	4 379	235,68	423				
8	100,00 (défaillance)	102	–	–	102	100,00	18 224	84,36	42	41,18	83				
9	Total	39 001 \$	198 565 \$	60,41 %	158 958 \$	1,03 %	32 945 920	87,73 %	35 346 \$	22,24 %	1 456 \$	193 \$			
														2022	
														T1	
10	De 0,00 à <0,15 %	6 816 \$	140 305 \$	60,21 %	91 149 \$	0,05 %	17 092 445	86,28 %	2 690 \$	2,95 %	38 \$				
11	De 0,15 à <0,25	2 359	15 032	60,24	11 414	0,19	2 389 394	87,80	1 101	9,65	19				
12	De 0,25 à <0,50	2 853	11 543	59,85	9 762	0,32	2 797 542	88,64	1 430	14,65	28				
13	De 0,50 à <0,75	3 467	9 250	57,83	8 816	0,53	1 639 534	88,85	1 931	21,90	41				
14	De 0,75 à <2,50	13 210	15 483	59,85	22 445	1,48	4 509 005	90,25	10 840	48,30	300				
15	De 2,50 à <10,00	8 254	3 310	65,09	10 408	5,44	3 272 650	90,19	12 496	120,06	510				
16	De 10,00 à <100,00	1 548	295	68,45	1 750	25,15	948 926	88,38	4 117	235,26	393				
17	100,00 (défaillance)	92	–	–	92	100,00	14 789	84,03	38	41,30	74				
18	Total	38 399 \$	195 308 \$	60,13 %	155 836 \$	1,01 %	32 664 285	87,54 %	34 643 \$	22,23 %	1 403 \$	179 \$			
														2021	
														T4	
19	De 0,00 à <0,15 %	6 472 \$	135 404 \$	60,22 %	88 017 \$	0,05 %	16 668 631	85,97 %	2 608 \$	2,96 %	37 \$				
20	De 0,15 à <0,25	2 285	15 059	59,89	11 304	0,19	2 424 146	87,50	1 086	9,61	19				
21	De 0,25 à <0,50	2 790	11 573	59,11	9 630	0,32	2 775 618	88,34	1 401	14,55	27				
22	De 0,50 à <0,75	3 410	9 028	57,95	8 642	0,53	1 566 669	88,71	1 895	21,93	41				
23	De 0,75 à <2,50	12 936	14 891	58,40	21 633	1,48	4 371 651	90,15	10 462	48,36	289				
24	De 2,50 à <10,00	8 146	3 080	62,91	10 083	5,42	3 253 244	90,16	12 077	119,78	492				
25	De 10,00 à <100,00	1 444	247	66,41	1 609	24,56	1 011 730	88,44	3 773	234,49	353				
26	100,00 (défaillance)	88	–	–	88	100,00	13 601	83,74	38	43,18	71				
27	Total	37 571 \$	189 282 \$	59,93 %	151 006 \$	0,99 %	32 085 290	87,29 %	33 340 \$	22,08 %	1 329 \$	156 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2022												
		T2												
		2021												
		T1												
		2021												
		T4												
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1		De 0,00 à <0,15 %	12 663 \$	5 191 \$	71,16 %	16 357 \$	0,08 %	711 781	36,08 %		1 268 \$	7,75 %	5 \$	
2		De 0,15 à <0,25	7 822	3 195	42,96	9 195	0,20	385 443	37,72		1 467	15,95	7	
3		De 0,25 à <0,50	16 839	1 144	64,40	17 576	0,32	541 696	33,28		3 448	19,62	19	
4		De 0,50 à <0,75	8 510	965	67,06	9 150	0,53	283 430	43,13		3 111	34,00	21	
5		De 0,75 à <2,50	26 093	1 525	61,77	26 468	1,47	938 987	49,36		15 837	59,83	195	
6		De 2,50 à <10,00	8 652	396	55,55	8 717	5,35	453 806	56,33		7 760	89,02	262	
7		De 10,00 à <100,00	1 911	51	51,66	1 935	25,18	111 866	53,39		2 412	124,65	261	
8		100,00 (défaillance)	362	5	100,00	366	100,00	12 473	47,26		382	104,37	144	
9		Total	82 852 \$	12 472 \$	61,29 %	89 764 \$	2,05 %	3 439 482	42,72 %		35 685 \$	39,75 %	914 \$	107 \$
		2021												
		T1												
10		De 0,00 à <0,15 %	12 287 \$	5 214 \$	71,38 %	16 009 \$	0,08 %	731 062	36,66 %		1 257 \$	7,85 %	5 \$	
11		De 0,15 à <0,25	7 653	3 235	43,19	9 050	0,20	399 856	38,22		1 464	16,18	7	
12		De 0,25 à <0,50	16 715	1 137	64,60	17 449	0,32	559 063	33,24		3 420	19,60	19	
13		De 0,50 à <0,75	8 538	942	67,12	9 161	0,53	291 771	43,48		3 139	34,26	21	
14		De 0,75 à <2,50	25 651	1 520	62,14	26 062	1,46	949 239	50,01		15 788	60,58	195	
15		De 2,50 à <10,00	8 599	383	55,06	8 725	5,36	473 124	56,25		7 757	88,91	263	
16		De 10,00 à <100,00	1 994	50	47,11	2 014	26,04	121 072	53,35		2 507	124,48	279	
17		100,00 (défaillance)	354	5	100,00	359	100,00	12 645	47,21		383	106,69	140	
18		Total	81 791 \$	12 486 \$	61,43 %	88 829 \$	2,10 %	3 537 832	43,11 %		35 715 \$	40,21 %	929 \$	110 \$
		2021												
		T4												
19		De 0,00 à <0,15 %	11 632 \$	5 180 \$	71,57 %	15 338 \$	0,08 %	710 285	36,20 %		1 182 \$	7,71 %	4 \$	
20		De 0,15 à <0,25	7 477	3 264	43,14	8 886	0,20	395 617	37,57		1 414	15,91	7	
21		De 0,25 à <0,50	16 450	1 149	64,57	17 191	0,35	551 116	32,63		3 419	19,89	19	
22		De 0,50 à <0,75	8 516	946	66,85	9 145	0,53	292 622	41,23		2 973	32,51	20	
23		De 0,75 à <2,50	26 119	1 489	61,67	26 616	1,47	997 426	47,37		15 291	57,45	189	
24		De 2,50 à <10,00	8 714	395	54,08	8 886	5,32	482 314	53,84		7 555	85,02	254	
25		De 10,00 à <100,00	1 986	54	52,44	2 014	26,07	122 554	50,31		2 355	116,93	263	
26		100,00 (défaillance)	346	5	100,00	351	100,00	11 098	43,63		290	82,62	131	
27		Total	81 240 \$	12 482 \$	61,33 %	88 427 \$	2,12 %	3 563 032	41,65 %		34 479 \$	38,99 %	887 \$	98 \$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2021													
T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
1	De 0,00 à <0,15	10 760	5 072	72,15	14 419	0,08	682 087	39,49		1 212	8,41	4	
2	De 0,15 à <0,25	7 093	3 207	44,31	8 513	0,20	387 657	40,23		1 450	17,03	7	
3	De 0,25 à <0,50	15 653	1 194	66,70	16 435	0,35	553 042	33,93		3 391	20,63	19	
4	De 0,50 à <0,75	8 474	1 062	70,59	9 218	0,53	289 225	42,22		3 069	33,29	21	
5	De 0,75 à <2,50	26 452	1 447	60,25	27 043	1,48	977 972	48,00		15 755	58,26	195	
6	De 2,50 à <10,00	9 444	403	55,70	9 668	5,37	506 650	53,38		8 159	84,39	277	
7	De 10,00 à <100,00	2 181	60	58,93	2 216	25,55	139 716	51,35		2 649	119,54	290	
8	100,00 (défaillance)	355	5	100,00	359	100,00	11 601	45,39		323	89,97	139	
9	Total	80 412	12 450	62,35	87 871	2,25	3 547 950	43,28		36 008	40,98	952	100

2021													
T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	9 549	4 700	72,31	12 948	0,08	658 930	41,27		1 144	8,84	4	
11	De 0,15 à <0,25	6 628	3 262	44,91	8 093	0,20	387 222	41,25		1 415	17,48	7	
12	De 0,25 à <0,50	14 823	1 234	67,12	15 652	0,35	547 293	34,40		3 270	20,89	18	
13	De 0,50 à <0,75	7 830	1 016	70,36	8 545	0,53	285 505	43,39		2 920	34,17	20	
14	De 0,75 à <2,50	26 056	1 636	62,00	26 988	1,53	906 029	49,12		16 188	59,98	204	
15	De 2,50 à <10,00	10 715	485	57,38	10 993	5,44	588 800	54,08		9 414	85,64	322	
16	De 10,00 à <100,00	2 647	83	59,07	2 696	24,99	161 405	52,74		3 308	122,70	357	
17	100,00 (défaillance)	395	5	100,00	400	100,00	13 342	46,41		358	89,50	159	
18	Total	78 643	12 421	62,42	86 315	2,56	3 548 526	44,70		38 017	44,04	1 091	105

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Actions selon l'approche de la pondération simple des risques (RC10)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées
Autres expositions sur actions
Total

		2022 T2				
N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
1	12 837	–	300 %	12 837	29 245	
2	115	362	400	296	1 252	
3	12 952	362		13 133	30 497	

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées
Autres expositions sur actions
Total

		2022 T1				
N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
4	13 472	–	300 %	13 472	28 764	
5	97	319	400	257	1 088	
6	13 569	319		13 729	29 852	

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées
Autres expositions sur actions
Total

		2021 T4				
N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
7	13 306	–	300 %	13 306	28 357	
8	73	326	400	235	997	
9	13 379	326		13 541	29 354	

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées
Autres expositions sur actions
Total

		2021 T3				
N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
10	13 398	–	300 %	13 398	27 031	
11	117	312	400	273	1 160	
12	13 515	312		13 671	28 191	

Catégories

Expositions sur actions de sociétés cotées
Autres expositions sur actions
Total

		2021 T2				
N° de ligne	Montant au bilan	Montant hors bilan ²	Pondération en fonction des risques	Montant des expositions ³	Actifs pondérés en fonction des risques ⁴	
13	12 739	–	300 %	12 739	25 525	
14	106	309	400	260	1 103	
15	12 845	309		12 999	26 628	

¹ En raison de la participation dans Schwab, les expositions sur actions sont maintenant pondérées en fonction des risques selon l'approche de la pondération simple des risques.

² Les montants hors bilan sont présentés compte non tenu des FCEC et de l'ARC.

³ Les montants des expositions sont présentés compte tenu des FCEC et de l'ARC.

⁴ Les actions pondérées en fonction des risques reflètent la réduction liée à la portion des positions dans des actions déduites des fonds propres.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2022					
		T2					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	1	18 341	\$ 28 661	\$	1,4	65 802	\$ 8 348
	2	-	-	-	-	-	-
	3	-	-	-	-	-	-
	4	-	-	-	-	-	-
	5	-	-	-	-	371 122	1 925
	6	-	-	-	-	-	-
	7	-	-	-	-	436 924	\$ 10 273
		2022					
		T1					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	8	9 479	\$ 30 440	\$	1,4	55 886	\$ 8 261
	9	-	-	-	-	-	-
	10	-	-	-	-	-	-
	11	-	-	-	-	-	-
	12	-	-	-	-	376 344	2 124
	13	-	-	-	-	-	-
	14	-	-	-	-	432 230	\$ 10 385
		2021					
		T4					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	15	8 824	\$ 28 896	\$	1,4	52 808	\$ 8 467
	16	-	-	-	-	-	-
	17	-	-	-	-	-	-
	18	-	-	-	-	-	-
	19	-	-	-	-	368 340	2 691
	20	-	-	-	-	-	-
	21	-	-	-	-	421 148	\$ 11 158
		2021					
		T3					
	N° de ligne	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	22	8 328	\$ 27 442	\$	1,4	50 079	\$ 8 789
	23	-	-	-	-	-	-
	24	-	-	-	-	-	-
	25	-	-	-	-	-	-
	26	-	-	-	-	373 991	2 236
	27	-	-	-	-	-	-
	28	-	-	-	-	424 070	\$ 11 025

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2021					
	T2					
	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
1	8 315	\$ 27 201	\$	\$ 1,4	49 723	\$ 8 041
2	-	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	-	361 724	1 966
6	-	-	-	-	-	-
7	-	-	-	-	411 447	\$ 10 007

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2022		2022		2021		2021	
		T2		T1		T4		T3	
		ECD après prise en compte des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques		ECD après prise en compte des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques	
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée									
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	1	-	\$ -	-	\$ -	-	\$ -	-	\$ -
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	2								
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	3	43 893	6 916	37 211	6 945	35 168	7 259	33 235	8 228
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC	4	43 893	\$ 6 916	37 211	\$ 6 945	35 168	\$ 7 259	33 235	\$ 8 228
2021									
T2									
		ECD après prise en compte des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques					
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée									
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	5	-	\$ -	-	\$ -				
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	6								
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	7	33 035	6 302						
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC	8	33 035	\$ 6 302						

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2022 T2													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15		243 064		0,05		3 969	4,18		0,4	3 512		1,44	
2	De 0,15 à <0,25		13 061		0,20		680	7,46		0,3	655		5,01	
3	De 0,25 à <0,50		9 651		0,40		890	6,13		0,4	635		6,58	
4	De 0,50 à <0,75		976		0,68		366	12,03		0,8	183		18,75	
5	De 0,75 à <2,50		2 632		1,98		744	19,67		1,0	1 181		44,87	
6	De 2,50 à <10,00		414		5,50		148	12,84		0,2	193		46,62	
7	De 10,00 à <100,00		30		21,15		129	31,47		4,1	56		186,67	
8	100,00 (défaillance)		1		100,00		10	59,64		4,2	10		1 000,00	
9	Total		269 829	\$	0,10	%	6 936	4,60	%	0,4	6 425	\$	2,38	%
2022 T1														
10	De 0,00 à <0,15		239 889		0,05		4 002	3,87		0,4	3 008		1,25	
11	De 0,15 à <0,25		17 765		0,20		672	8,96		0,3	1 098		6,18	
12	De 0,25 à <0,50		12 746		0,40		876	4,67		0,4	664		5,21	
13	De 0,50 à <0,75		860		0,68		375	17,55		1,5	264		30,70	
14	De 0,75 à <2,50		2 949		1,84		780	15,56		1,0	1 029		34,89	
15	De 2,50 à <10,00		624		6,03		156	11,43		0,4	263		42,15	
16	De 10,00 à <100,00		101		20,01		148	26,99		4,2	162		160,40	
17	100,00 (défaillance)		5		100,00		10	48,72		4,4	31		620,00	
18	Total		274 939	\$	0,12	%	7 019	4,43	%	0,4	6 519	\$	2,37	%
2021 T4														
19	De 0,00 à <0,15		227 185		0,05		3 907	3,71		0,4	2 770		1,22	
20	De 0,15 à <0,25		19 317		0,20		651	7,92		0,3	1 069		5,53	
21	De 0,25 à <0,50		15 597		0,37		882	4,85		0,3	863		5,53	
22	De 0,50 à <0,75		11 281		0,68		335	2,90		0,3	548		4,86	
23	De 0,75 à <2,50		2 909		1,72		869	17,54		1,3	1 178		40,50	
24	De 2,50 à <10,00		773		6,20		160	11,01		0,5	319		41,27	
25	De 10,00 à <100,00		198		19,31		165	25,83		3,4	290		146,46	
26	100,00 (défaillance)		6		100,00		10	47,06		4,3	36		600,00	
27	Total		277 266	\$	0,16	%	6 979	4,22	%	0,4	7 073	\$	2,55	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2021									
	T3									
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1	De 0,00 à <0,15	223 787	0,05	3 711	3,81	0,4	2 825	1,26	\$	%
2	De 0,15 à <0,25	18 342	0,20	641	7,48	0,4	956	5,21		
3	De 0,25 à <0,50	12 266	0,38	880	6,12	0,5	887	7,23		
4	De 0,50 à <0,75	8 304	0,68	339	4,32	0,4	590	7,11		
5	De 0,75 à <2,50	2 703	1,66	863	19,11	1,6	1 245	46,06		
6	De 2,50 à <10,00	860	6,97	184	15,16	1,0	511	59,42		
7	De 10,00 à <100,00	236	19,81	147	26,01	3,5	350	148,31		
8	100,00 (défaillance)	8	100,00	10	46,91	4,4	47	587,50		
9	Total	266 506	0,16	6 775	4,40	0,4	7 411	2,78	\$	%
	2021									
	T2									
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10	De 0,00 à <0,15	213 440	0,05	3 921	4,31	0,4	2 739	1,28	\$	%
11	De 0,15 à <0,25	16 908	0,20	664	5,41	0,4	673	3,98		
12	De 0,25 à <0,50	8 374	0,36	898	6,94	0,7	818	9,77		
13	De 0,50 à <0,75	4 514	0,69	336	5,66	0,5	421	9,33		
14	De 0,75 à <2,50	2 742	1,90	840	13,67	1,1	933	34,03		
15	De 2,50 à <10,00	519	7,50	183	14,87	1,1	319	61,46		
16	De 10,00 à <100,00	207	25,05	113	19,64	2,0	229	110,63		
17	100,00 (défaillance)	13	100,00	10	26,46	4,7	47	361,54		
18	Total	246 717	0,15	6 965	4,64	0,4	6 179	2,50	\$	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2022 T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15 %	62 402 \$	0,02 %	194	4,38 %	0,8	141 \$	0,23 %		
2		De 0,15 à <0,25	–	0,20	1	3,65	5,0	–	–		
3		De 0,25 à <0,50	2	0,43	3	13,60	1,0	–	–		
4		De 0,50 à <0,75	12	0,56	2	64,45	4,8	18	150,00		
5		De 0,75 à <2,50	8	2,14	5	13,60	1,0	2	25,00		
6		De 2,50 à <10,00	3	4,69	1	4,34	–	–	–		
7		De 10,00 à <100,00	3	40,39	1	60,50	5,0	12	400,00		
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
9		Total	62 430 \$	0,02 %	207	4,39 %	0,8	173 \$	0,28 %		
2022 T1											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15 %	64 514 \$	0,02 %	196	3,65 %	0,6	136 \$	0,21 %		
11		De 0,15 à <0,25	1	0,20	2	7,59	3,1	–	–		
12		De 0,25 à <0,50	–	0,29	2	13,60	–	–	–		
13		De 0,50 à <0,75	2	0,68	1	54,50	1,0	2	100,00		
14		De 0,75 à <2,50	10	2,14	7	13,60	1,0	3	30,00		
15		De 2,50 à <10,00	3	4,69	1	4,34	–	–	–		
16		De 10,00 à <100,00	22	25,02	2	63,50	5,0	85	386,36		
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
18		Total	64 552 \$	0,03 %	211	3,67 %	0,6	226 \$	0,35 %		
2021 T4											
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19		De 0,00 à <0,15 %	46 912 \$	0,02 %	182	3,57 %	0,7	120 \$	0,26 %		
20		De 0,15 à <0,25	2	0,20	2	10,01	2,0	–	–		
21		De 0,25 à <0,50	4	0,43	3	49,88	1,0	2	50,00		
22		De 0,50 à <0,75	2	0,68	1	54,50	1,0	1	50,00		
23		De 0,75 à <2,50	6	2,14	5	13,60	1,0	2	33,33		
24		De 2,50 à <10,00	3	4,70	1	4,40	–	–	–		
25		De 10,00 à <100,00	25	17,89	2	60,55	5,0	91	364,00		
26		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
27		Total	46 954 \$	0,03 %	196	3,61 %	0,7	216 \$	0,46 %		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2021									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	61 850	0,02	175	4,83	0,6	125	0,20		
2		De 0,15 à <0,25	–	0,20	1	13,60	0,1	–	–		
3		De 0,25 à <0,50	1	0,43	3	51,42	0,9	1	100,00		
4		De 0,50 à <0,75	4	0,68	1	54,50	1,0	3	75,00		
5		De 0,75 à <2,50	23	1,49	6	49,63	4,1	35	152,17		
6		De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–		
7		De 10,00 à <100,00	10	18,15	1	60,50	5,0	38	380,00		
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
9		Total	61 888	0,02	187	4,86	0,6	202	0,33		
		2021									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	68 338	0,02	180	3,61	0,6	129	0,19		
11		De 0,15 à <0,25	–	–	–	–	–	–	–		
12		De 0,25 à <0,50	5	0,44	2	53,79	1,0	3	60,00		
13		De 0,50 à <0,75	21	0,74	3	29,80	4,2	14	66,67		
14		De 0,75 à <2,50	8	2,23	6	13,60	1,0	3	37,50		
15		De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–		
16		De 10,00 à <100,00	9	19,03	1	60,50	5,0	34	377,78		
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
18		Total	68 381	0,02	192	3,63	0,6	183	0,27		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

	N° de ligne	2022 T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
	1	De 0,00 à <0,15	104 044	0,05	%	340	13,48	%	0,4	3 651	3,51 %
	2	De 0,15 à <0,25	477	0,20		13	2,23		0,1	7	1,47
	3	De 0,25 à <0,50	55	0,30		16	11,19		1,0	8	14,55
	4	De 0,50 à <0,75	8	0,68		4	15,52		1,0	2	25,00
	5	De 0,75 à <2,50	80	1,53		5	5,51		–	7	8,75
	6	De 2,50 à <10,00	1	4,69		2	2,77		–	–	–
	7	De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	19,75		2,9	–	–
	8	100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
	9	Total	104 665	0,05	%	381	13,42	%	0,4	3 675	3,51 %
		2022 T1									
	10	De 0,00 à <0,15	92 338	0,05	%	335	15,00	%	0,4	3 600	3,90 %
	11	De 0,15 à <0,25	290	0,20		17	2,95		0,1	6	2,07
	12	De 0,25 à <0,50	36	0,41		13	56,80		1,7	26	72,22
	13	De 0,50 à <0,75	4	0,68		4	38,01		4,2	3	75,00
	14	De 0,75 à <2,50	71	1,39		6	3,97		–	5	7,04
	15	De 2,50 à <10,00	–	4,69		2	4,34		–	–	–
	16	De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	19,75		3,2	–	–
	17	100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
	18	Total	92 739	0,05	%	378	14,98	%	0,4	3 640	3,92 %
		2021 T4									
	19	De 0,00 à <0,15	96 419	0,05	%	338	15,44	%	0,4	3 813	3,95 %
	20	De 0,15 à <0,25	391	0,20		13	3,41		0,1	9	2,30
	21	De 0,25 à <0,50	44	0,41		16	65,68		1,5	34	77,27
	22	De 0,50 à <0,75	4	0,68		4	50,97		4,4	6	150,00
	23	De 0,75 à <2,50	70	1,23		6	6,09		–	7	10,00
	24	De 2,50 à <10,00	–	4,70		1	4,40		–	–	–
	25	De 10,00 à <100,00	–	18,15		1	15,70		3,4	–	–
	26	100,00 (défaillance)	–	–		–	–		–	–	–
	27	Total	96 928	0,05	%	379	15,41	%	0,4	3 869	3,99 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2021									
		T3									
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
1	De 0,00 à <0,15	95 220	0,05	324	13,49	0,4	3 356	3,52			
2	De 0,15 à <0,25	267	0,20	12	1,73	0,2	5	1,87			
3	De 0,25 à <0,50	69	0,40	18	34,68	2,1	39	56,52			
4	De 0,50 à <0,75	4	0,68	5	41,15	3,3	3	75,00			
5	De 0,75 à <2,50	116	2,14	5	3,67	–	9	7,76			
6	De 2,50 à <10,00	–	4,70	2	4,40	–	–	–			
7	De 10,00 à <100,00	–	18,15	1	15,70	3,7	–	–			
8	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
9	Total	95 676	0,05	367	13,46	0,4	3 412	3,57			

		2021									
		T2									
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
10	De 0,00 à <0,15	95 965	0,05	321	14,63	0,4	3 612	3,76			
11	De 0,15 à <0,25	272	0,20	11	2,52	0,2	7	2,57			
12	De 0,25 à <0,50	65	0,39	16	20,87	0,7	20	30,77			
13	De 0,50 à <0,75	4	0,69	5	37,57	4,0	3	75,00			
14	De 0,75 à <2,50	43	2,23	3	3,58	–	3	6,98			
15	De 2,50 à <10,00	–	4,70	2	1,54	–	–	–			
16	De 10,00 à <100,00	–	19,03	1	15,00	3,9	–	–			
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
18	Total	96 349	0,05	359	14,60	0,4	3 645	3,78			

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2								2022 T1							
N° de ligne		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
1	Encaisse – monnaie locale	396	\$ 2 265	\$ –	\$ 1 588	\$ 51 647	\$ 69 040	\$ 229	\$ 1 779	\$ –	\$ 953	\$ 61 203	\$ 68 117	\$ 229	\$ 1 779	\$ –	\$ 953
2	Encaisse – autres monnaies	70	14 472	1 880	9 213	77 878	111 520	7	7 927	565	7 550	94 861	118 656	7	7 927	565	7 550
3	Dettes souveraines locales	1 131	2 083	3 825	3 534	115 008	96 000	891	1 600	860	3 353	115 164	105 221	891	1 600	860	3 353
4	Autres dettes souveraines	3 104	1 454	1 167	5 808	89 916	73 168	2 418	943	2 755	3 361	98 331	91 233	2 418	943	2 755	3 361
5	Dettes publiques	361	29	65	–	13 783	28 224	521	1	153	–	14 017	29 902	521	1	153	–
6	Obligations de sociétés	280	762	315	–	7 775	14 090	361	274	424	–	6 671	16 917	361	274	424	–
7	Titres de capitaux propres	90	–	–	–	31 667	54 387	38	–	–	–	31 134	51 785	38	–	–	–
8	Autres sûretés	344	–	–	–	10	15	154	–	–	–	15	151	154	–	–	–
9	Total	5 776	\$ 21 065	\$ 7 252	\$ 20 143	\$ 387 684	\$ 446 444	\$ 4 619	\$ 12 524	\$ 4 757	\$ 15 217	\$ 421 396	\$ 481 982	\$ 4 619	\$ 12 524	\$ 4 757	\$ 15 217
		2021 T4								2021 T3							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
10	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 1 840	\$ –	\$ 2 943	\$ 67 763	\$ 68 171	–	\$ 1 765	\$ –	\$ 2 894	\$ 66 003	\$ 60 823	–	\$ 1 765	\$ –	\$ 2 894
11	Encaisse – autres monnaies	1	5 902	44	7 212	81 688	115 218	70	6 292	8	6 526	94 613	119 486	70	6 292	8	6 526
12	Dettes souveraines locales	442	1 159	624	3 938	111 814	109 594	182	1 040	365	3 970	102 019	101 176	182	1 040	365	3 970
13	Autres dettes souveraines	2 648	482	2 131	3 695	95 526	75 660	1 979	378	3 294	4 284	100 277	90 754	1 979	378	3 294	4 284
14	Dettes publiques	253	132	267	4	11 696	27 120	170	159	572	–	12 090	24 998	170	159	572	–
15	Obligations de sociétés	255	454	686	–	6 781	16 890	185	304	1 369	–	6 009	21 881	185	304	1 369	–
16	Titres de capitaux propres	2	–	–	–	30 667	51 858	19	–	–	–	30 193	52 471	19	–	–	–
17	Autres sûretés	340	–	–	–	13	106	310	–	–	–	38	54	310	–	–	–
18	Total	3 941	\$ 9 969	\$ 3 752	\$ 17 792	\$ 405 948	\$ 464 617	\$ 2 915	\$ 9 938	\$ 5 608	\$ 17 674	\$ 411 242	\$ 471 643	\$ 2 915	\$ 9 938	\$ 5 608	\$ 17 674
		2021 T2								2021 T1							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
19	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 1 725	\$ –	\$ 4 185	\$ 60 156	\$ 60 775	–	\$ 1 725	\$ –	\$ 4 185	\$ 60 156	\$ 60 775	–	\$ 1 725	\$ –	\$ 4 185
20	Encaisse – autres monnaies	5	6 489	56	10 872	83 515	103 292	5	6 489	56	10 872	83 515	103 292	5	6 489	56	10 872
21	Dettes souveraines locales	195	1 285	1 718	3 233	102 002	94 619	195	1 285	1 718	3 233	102 002	94 619	195	1 285	1 718	3 233
22	Autres dettes souveraines	2 536	425	583	3 483	87 607	81 851	2 536	425	583	3 483	87 607	81 851	2 536	425	583	3 483
23	Dettes publiques	331	119	201	–	10 994	23 722	331	119	201	–	10 994	23 722	331	119	201	–
24	Obligations de sociétés	413	428	648	–	6 024	19 090	413	428	648	–	6 024	19 090	413	428	648	–
25	Titres de capitaux propres	–	–	–	–	26 044	56 599	–	–	–	–	26 044	56 599	–	–	–	–
26	Autres sûretés	–	–	–	–	39	48	–	–	–	–	39	48	–	–	–	–
27	Total	3 480	\$ 10 471	\$ 3 206	\$ 21 773	\$ 376 381	\$ 439 996	\$ 3 480	\$ 10 471	\$ 3 206	\$ 21 773	\$ 376 381	\$ 439 996	\$ 3 480	\$ 10 471	\$ 3 206	\$ 21 773

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2		2022 T1		2021 T4		2021 T3		2021 T2	
		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	3 340	\$ 1 712	\$ 3 530	\$ 1 727	\$ 4 016	\$ 1 578	\$ 3 665	\$ 1 266	\$ 4 186	\$ 1 423
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	5 431	1 059	7 216	2 009	6 405	1 386	5 795	313	5 695	249
Swaps sur le rendement total	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	329	3 562	337	3 722	329	3 839	341	3 939	337	4 104
Total des notionnels	6	9 100	6 333	11 083	7 458	10 750	6 803	9 801	5 518	10 218	5 776
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	12	43	13	83	11	21	20	42	21	46
Juste valeur négative (passif)	8	(165)	(8)	(288)	(8)	(350)	(8)	(334)	(14)	(364)	(12)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2		2022 T1		2021 T4		2021 T3		2021 T2	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)	1		\$ 1 112		\$ 993		\$ 863		\$ 844		\$ 770
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2										
i) Dérivés négociés hors Bourse	3	28 574	572	25 237	505	24 497	490	24 631	493	22 854	457
ii) Dérivés négociés en Bourse	4	19 849	397	17 435	349	15 495	310	15 864	318	13 562	271
iii) Cessions temporaires de titres	5	5 790	116	5 219	104	5 450	109	5 699	114	6 003	120
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	6	2 935	59	2 583	52	3 552	71	3 068	61	3 289	66
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	92	–	92	–	92	–	92	–	92	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	5 014	–	6 661	–	5 972	–	4 062	–	3 707	–
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	1 021	540	966	488	937	373	784	351	713	313
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T2						2022 T1					
			Activités de négociation						Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹						
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	
Contrats de taux d'intérêt														
Contrats à terme standardisés	1	–	–	1 177 016	1 177 016	–	1 177 016	–	–	1 285 498	1 285 498	–	1 285 498	
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	307 066	15 632	–	322 698	732	323 430	241 391	10 453	–	251 844	906	252 750	
Swaps	3	12 920 048	384 594	–	13 304 642	1 465 932	14 770 574	11 803 305	393 058	–	12 186 363	1 471 317	13 657 680	
Options vendues	4	–	71 454	131 356	202 810	215	203 025	–	75 924	83 175	159 099	446	159 545	
Options achetées	5	–	73 114	120 461	193 575	2 932	196 507	–	74 472	87 368	161 840	2 308	164 148	
	6	13 227 114	544 794	1 428 833	15 200 741	1 469 811	16 670 552	12 044 696	543 907	1 456 041	14 044 644	1 474 977	15 519 621	
Contrats de change														
Contrats à terme standardisés	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Contrats à terme de gré à gré	8	–	199 528	–	199 528	40 242	239 770	–	222 317	–	222 317	32 638	254 955	
Swaps	9	–	2 210 058	–	2 210 058	1 697	2 211 755	–	2 403 026	–	2 403 026	2 116	2 405 142	
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	1 055 665	–	1 055 665	86 029	1 141 694	–	1 131 397	–	1 131 397	75 655	1 207 052	
Options vendues	11	–	30 152	69	30 221	–	30 221	–	22 421	83	22 504	–	22 504	
Options achetées	12	–	22 503	27	22 530	–	22 530	–	16 602	26	16 628	–	16 628	
	13	–	3 517 906	96	3 518 002	127 968	3 645 970	–	3 795 763	109	3 795 872	110 409	3 906 281	
Contrats dérivés de crédit														
Swaps sur défaut de crédit														
Protection acquise	14	6 732	124	–	6 856	3 117	9 973	8 617	23	–	8 640	3 445	12 085	
Protection vendue	15	2 484	286	–	2 770	–	2 770	3 463	273	–	3 736	–	3 736	
	16	9 216	410	–	9 626	3 117	12 743	12 080	296	–	12 376	3 445	15 821	
Autres contrats														
Dérivés d'actions	17	–	81 984	89 145	171 129	27 604	198 733	–	86 770	95 219	181 989	31 560	213 549	
Contrats de marchandises	18	–	70 148	63 030	133 178	–	133 178	–	58 805	48 001	106 806	–	106 806	
	19	–	152 132	152 175	304 307	27 604	331 911	–	145 575	143 220	288 795	31 560	320 355	
Total	20	13 236 330	4 215 242	1 581 104	19 032 676	1 628 500	20 661 176	12 056 776	4 485 541	1 599 370	18 141 687	1 620 381	19 762 078	

		2021 T4						2021 T3					
		Activités de négociation						Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹					
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt													
Contrats à terme standardisés	21	–	–	896 396	896 396	–	896 396	–	–	934 355	934 355	–	934 355
Contrats de garantie de taux d'intérêt	22	501 519	16 976	–	518 495	831	519 326	1 008 742	8 238	–	1 016 980	875	1 017 855
Swaps	23	10 575 475	358 754	–	10 934 229	1 586 445	12 520 674	9 389 734	381 807	–	9 771 541	1 376 528	11 148 069
Options vendues	24	–	71 408	37 057	108 465	493	108 958	–	76 632	33 083	109 715	606	110 321
Options achetées	25	–	74 010	41 807	115 817	3 133	118 950	–	76 394	50 989	127 383	4 955	132 338
	26	11 076 994	521 148	975 260	12 573 402	1 590 902	14 164 304	10 398 476	543 071	1 018 427	11 959 974	1 382 964	13 342 938
Contrats de change													
Contrats à terme standardisés	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	28	–	189 096	–	189 096	32 500	221 596	–	170 509	–	170 509	28 943	199 452
Swaps	29	–	2 366 501	–	2 366 501	589	2 367 090	–	1 895 340	–	1 895 340	374	1 895 714
Swaps combinés de taux d'intérêt	30	–	967 297	–	967 297	72 663	1 039 960	–	973 011	–	973 011	76 159	1 049 170
Options vendues	31	–	19 156	17	19 173	–	19 173	–	15 498	17	15 515	–	15 515
Options achetées	32	–	16 742	16	16 758	–	16 758	–	13 840	15	13 855	–	13 855
	33	–	3 558 792	33	3 558 825	105 752	3 664 577	–	3 068 198	32	3 068 230	105 476	3 173 706
Contrats dérivés de crédit													
Swaps sur défaut de crédit													
Protection acquise	34	8 014	87	–	8 101	3 563	11 664	7 097	38	–	7 135	3 375	10 510
Protection vendue	35	2 805	158	–	2 963	–	2 963	1 466	114	–	1 580	–	1 580
	36	10 819	245	–	11 064	3 563	14 627	8 563	152	–	8 715	3 375	12 090
Autres contrats													
Dérivés d'actions	37	–	90 810	99 190	190 000	25 716	215 716	–	90 463	91 598	182 061	25 849	207 910
Contrats de marchandises	38	265	52 231	50 647	103 343	–	103 343	133	57 989	48 049	106 032	–	106 171
	39	265	143 041	150 037	293 343	25 716	319 059	133	148 452	139 647	288 232	25 849	314 081
Total	40	11 088 078	4 223 226	1 125 330	16 436 634	1 725 933	18 162 567	10 407 172	3 759 873	1 158 106	15 325 151	1 517 684	16 842 815

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2021					
		T2					
		Activités de négociation					
		Négoiés hors Bourse ¹					
		Négoiés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Activités autres que de négociation	
		Négoiés en Bourse		Total		Total	
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	1	–	–	910 762	910 762	–	910 762
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	1 338 921	11 465	–	1 350 386	1 908	1 352 294
Swaps	3	8 888 118	356 747	–	9 244 865	1 715 503	10 960 368
Options vendues	4	–	81 197	29 190	110 387	1 103	111 490
Options achetées	5	–	78 880	44 473	123 353	5 211	128 564
	6	10 227 039	528 289	984 425	11 739 763	1 723 725	13 463 478
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	7	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	8	–	166 394	–	166 394	26 403	192 797
Swaps	9	–	2 135 411	–	2 135 411	460	2 135 871
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	949 966	–	949 966	79 147	1 029 113
Options vendues	11	–	13 721	12	13 733	–	13 733
Options achetées	12	–	14 036	5	14 041	–	14 041
	13	–	3 279 528	17	3 279 545	106 010	3 385 555
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit							
Protection acquise	14	7 308	41	–	7 349	3 488	10 837
Protection vendue	15	1 474	198	–	1 672	–	1 672
	16	8 782	239	–	9 021	3 488	12 509
Autres contrats							
Dérivés d'actions	17	–	81 736	90 973	172 709	26 813	199 522
Contrats de marchandises	18	106	44 150	48 593	92 849	–	92 849
	19	106	125 886	139 566	265 558	26 813	292 371
Total	20	10 235 927	3 933 942	1 124 008	15 293 877	1 860 036	17 153 913

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2			2022 T1			2021 T4		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt										
1	Contrats de garantie de taux d'intérêt	45	\$ 303	\$ 184	31	\$ 232	\$ 101	15	\$ 275	\$ 164
2	Swaps	3 629	9 390	861	2 275	8 016	1 452	2 117	7 817	1 710
3	Options vendues	4	79	17	4	83	19	4	71	18
4	Options achetées	18	93	37	21	103	28	33	114	31
5		3 696	9 865	1 099	2 331	8 434	1 600	2 169	8 277	1 923
Contrats de change										
6	Contrats à terme de gré à gré	1 701	4 655	607	620	3 193	472	558	2 799	465
7	Swaps	6 342	21 795	2 315	2 278	17 795	1 862	2 799	18 649	1 975
8	Swaps combinés de taux d'intérêt	3 422	13 485	1 315	2 347	12 496	1 380	1 490	10 075	1 170
9	Options vendues	12	218	72	8	153	54	7	145	52
10	Options achetées	38	175	88	26	123	86	22	132	64
11		11 515	40 328	4 397	5 279	33 760	3 854	4 876	31 800	3 726
Autres contrats										
12	Dérivés de crédit	2	401	81	3	491	102	3	426	88
13	Dérivés d'actions	1 003	8 519	1 308	326	7 462	1 282	252	7 129	1 390
14	Contrats de marchandises	2 125	6 689	1 463	1 539	5 739	1 423	1 524	5 176	1 340
15		3 130	15 609	2 852	1 868	13 692	2 807	1 779	12 731	2 818
16	Total des dérivés nets	18 341	65 802	8 348	9 478	55 886	8 261	8 824	52 808	8 467
17	Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	6 617	25 639	851	5 787	22 654	764	5 937	20 945	611
18	Total	24 958	\$ 91 441	\$ 9 199	\$ 15 265	\$ 78 540	\$ 9 025	\$ 14 761	\$ 73 753	\$ 9 078

		2021 T3			2021 T2		
N° de ligne		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt							
19	Contrats de garantie de taux d'intérêt	21	\$ 292	\$ 208	11	\$ 279	\$ 204
20	Swaps	3 047	8 907	2 154	2 698	8 462	1 900
21	Options vendues	5	68	18	4	90	22
22	Options achetées	24	106	29	30	153	42
23		3 097	9 373	2 409	2 743	8 984	2 168
Contrats de change							
24	Contrats à terme de gré à gré	610	2 898	439	562	2 513	430
25	Swaps	1 669	15 007	1 642	2 288	16 035	1 526
26	Swaps combinés de taux d'intérêt	1 431	9 550	1 184	1 570	9 884	1 289
27	Options vendues	4	112	38	24	106	26
28	Options achetées	27	113	82	34	124	47
29		3 741	27 690	3 385	4 478	28 662	3 318
Autres contrats							
30	Dérivés de crédit	3	416	94	3	566	114
31	Dérivés d'actions	298	7 505	1 351	270	7 504	1 341
32	Contrats de marchandises	1 189	5 105	1 550	821	4 007	1 100
33		1 490	13 026	2 995	1 094	12 077	2 555
34	Total des dérivés nets	8 328	50 079	8 789	8 315	49 723	8 041
35	Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	6 398	21 563	591	5 836	19 565	551
36	Total	14 726	\$ 71 642	\$ 9 380	\$ 14 151	\$ 69 288	\$ 8 592

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2022 T2			2022 T1			2021 T4			2021 T3		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	24 959	\$ 37 730	\$ 62 689	24 947	\$ 34 913	\$ 59 860	24 426	\$ 31 698	\$ 56 124	25 696	\$ 28 381	\$ 54 077
Prêts hypothécaires résidentiels	2	9 527	319	9 846	8 886	225	9 111	8 685	118	8 803	9 421	119	9 540
Cartes de crédit	3	1 363	11 208	12 571	1 305	9 443	10 748	1 273	7 913	9 186	1 281	7 265	8 546
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	14 069	26 203	40 272	14 756	25 245	40 001	14 468	23 667	38 135	14 994	20 997	35 991
Retritrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	10 951	32 447	43 398	9 940	29 636	39 576	9 221	28 659	37 880	8 342	28 190	36 532
Prêts aux entreprises	7	–	10 253	10 253	–	8 045	8 045	–	7 579	7 579	–	6 713	6 713
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	16 990	16 990	–	16 921	16 921	–	16 137	16 137	–	16 248	16 248
Contrats de location et montants à recevoir	9	10 694	5 204	15 898	9 685	4 670	14 355	9 159	4 943	14 102	8 280	5 229	13 509
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	257	–	257	255	–	255	62	–	62	62	–	62
Retritrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		2021 T2											
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total									
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	26 078	\$ 28 999	\$ 55 077									
Prêts hypothécaires résidentiels	13	9 388	117	9 505									
Cartes de crédit	14	1 259	7 944	9 213									
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	15 421	20 938	36 359									
Retritrisations	16	–	–	–									
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	8 234	26 074	34 308									
Prêts aux entreprises	18	–	5 600	5 600									
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	15 374	15 374									
Contrats de location et montants à recevoir	20	8 173	5 100	13 273									
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	61	–	61									
Retritrisations	22	–	–	–									

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022 T2			2022 T1			2021 T4			2021 T3		
			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :		1	–	\$ 617	\$ 617	–	\$ 494	\$ 494	–	\$ 556	\$ 556	–	\$ 391	\$ 391
Prêts hypothécaires résidentiels		2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit		3	–	98	98	–	68	68	–	33	33	–	4	4
Autres expositions sur la clientèle de détail		4	–	519	519	–	426	426	–	523	523	–	387	387
Retritrisations		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :		6	–	26	26	–	8	8	–	54	54	–	9	9
Prêts aux entreprises		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux		8	–	1	1	–	1	1	–	1	1	–	1	1
Contrats de location et montants à recevoir		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros		10	–	25	25	–	7	7	–	53	53	–	8	8
Retritrisations		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
			2021 T2											
			Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total									
Services bancaires de détail (total) – dont :		12	–	\$ 227	\$ 227									
Prêts hypothécaires résidentiels		13	–	–	–									
Cartes de crédit		14	–	1	1									
Autres expositions sur la clientèle de détail		15	–	226	226									
Retritrisations		16	–	–	–									
Services bancaires de gros (total) – dont :		17	–	28	28									
Prêts aux entreprises		18	–	–	–									
Prêts hypothécaires commerciaux		19	–	1	1									
Contrats de location et montants à recevoir		20	–	–	–									
Autres expositions sur la clientèle de gros		21	–	27	27									
Retritrisations		22	–	–	–									

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2022																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			34 212	1 463	199	35	1	–	35 139	770	1	–	4 311	119	19	–	328	10	1
Titrisation classique		1	34 212	1 463	199	35	1	–	35 139	770	1	–	4 311	119	19	–	328	10	1
dont la titrisation		2	34 212	1 463	199	35	1	–	35 139	770	1	–	4 311	119	19	–	328	10	1
dont le produit sous-jacent est de détail		3	24 377	581	–	–	–	–	24 445	513	–	–	2 849	51	–	–	211	5	–
dont le produit sous-jacent est de gros		4	9 835	882	199	35	–	–	10 694	257	–	–	1 462	68	–	–	117	5	–
dont la retritrisation		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		8	34 212	1 463	199	35	1	–	35 139	770	1	–	4 311	119	19	–	328	10	1
			2022																
			T1																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2
Titrisation classique		9	33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2
dont la titrisation		10	33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2
dont le produit sous-jacent est de détail		11	24 454	491	–	–	–	–	24 373	572	–	–	2 752	86	–	–	203	7	–
dont le produit sous-jacent est de gros		12	9 410	302	194	34	–	–	9 686	254	–	–	1 258	67	–	–	101	5	–
dont la retritrisation		13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		14	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		16	33 864	793	194	34	2	–	34 059	826	2	–	4 010	153	22	–	304	12	2
			2021																
			T4																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2
Titrisation classique		17	32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2
dont la titrisation		18	32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2
dont le produit sous-jacent est de détail		19	23 939	456	–	–	–	–	24 424	–	–	–	2 741	–	–	–	202	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros		20	8 917	103	128	73	–	–	9 159	62	–	–	1 189	16	–	–	95	1	–
dont la retritrisation		21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		24	32 856	559	157	73	2	–	33 583	62	2	–	3 930	16	27	–	297	1	2
			2021																
			T3																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			33 304	529	153	51	1	–	33 975	62	1	–	3 921	16	11	–	294	1	1
Titrisation classique		25	33 304	529	153	51	1	–	33 975	62	1	–	3 921	16	11	–	294	1	1
dont la titrisation		26	33 304	529	153	51	1	–	33 975	62	1	–	3 921	16	11	–	294	1	1
dont le produit sous-jacent est de détail		27	25 208	457	–	–	–	–	25 695	–	–	–	2 869	–	–	–	210	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros		28	8 096	72	123	51	–	–	8 280	62	–	–	1 052	16	–	–	84	1	–
dont la retritrisation		29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		32	33 304	529	153	51	1	–	33 975	62	1	–	3 921	16	11	–	294	1	1

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2021																
			T2																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
	Titrisation classique	1	33 748	\$ 352	\$ 147	\$ 64	\$ 1	\$ –	\$ 34 250	\$ 61	\$ 1	\$ –	\$ 3 879	\$ 16	\$ 16	\$ –	\$ 291	\$ 1	\$ 1
	dont la titrisation	2	33 748	352	147	64	1	–	34 250	61	1	–	3 879	16	16	–	291	1	1
	dont le produit sous-jacent est de détail	3	25 785	263	29	–	1	–	26 077	–	1	–	2 848	–	16	–	208	–	1
	dont le produit sous-jacent est de gros	4	7 963	89	118	64	–	–	8 173	61	–	–	1 031	16	–	–	83	1	–
	dont la retitrisation	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	8	33 748	\$ 352	\$ 147	\$ 64	\$ 1	\$ –	\$ 34 250	\$ 61	\$ 1	\$ –	\$ 3 879	\$ 16	\$ 16	\$ –	\$ 291	\$ 1	\$ 1

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2022																
		T2																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		69 656	\$ 521	\$ --	\$ --	\$ --	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ --	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ --	57	\$ 729	\$ --	\$ --
Titrisation classique	1	69 656	\$ 521	\$ --	\$ --	\$ --	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ --	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ --	57	\$ 729	\$ --	\$ --
dont la titrisation	2	69 656	\$ 521	\$ --	\$ --	\$ --	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ --	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ --	57	\$ 729	\$ --	\$ --
dont le produit sous-jacent est de détail	3	37 209	\$ 521	\$ --	\$ --	\$ --	9 527	\$ 28 203	\$ --	\$ --	953	\$ 2 971	\$ --	\$ --	57	\$ 233	\$ --	\$ --
dont le produit sous-jacent est de gros	4	32 447	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ 32 319	\$ 128	\$ --	--	\$ 6 198	\$ 13	\$ --	--	\$ 496	\$ --	\$ --
dont la retitrisation	5	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
Total	8	69 656	\$ 521	\$ --	\$ --	\$ --	9 527	\$ 60 522	\$ 128	\$ --	953	\$ 9 169	\$ 13	\$ --	57	\$ 729	\$ --	\$ --
		2022																
		T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		64 063	\$ 486	\$ --	\$ --	\$ --	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ --	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ --	58	\$ 664	\$ 1	\$ --
Titrisation classique	9	64 063	\$ 486	\$ --	\$ --	\$ --	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ --	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ --	58	\$ 664	\$ 1	\$ --
dont la titrisation	10	64 063	\$ 486	\$ --	\$ --	\$ --	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ --	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ --	58	\$ 664	\$ 1	\$ --
dont le produit sous-jacent est de détail	11	34 427	\$ 486	\$ --	\$ --	\$ --	9 895	\$ 25 018	\$ --	\$ --	990	\$ 2 637	\$ --	\$ --	58	\$ 210	\$ --	\$ --
dont le produit sous-jacent est de gros	12	29 636	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ 29 509	\$ 127	\$ --	--	\$ 5 670	\$ 13	\$ --	--	\$ 454	\$ 1	\$ --
dont la retitrisation	13	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	14	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	15	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
Total	16	64 063	\$ 486	\$ --	\$ --	\$ --	9 895	\$ 54 527	\$ 127	\$ --	990	\$ 8 307	\$ 13	\$ --	58	\$ 664	\$ 1	\$ --
		2021																
		T4																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		59 901	\$ 456	\$ --	\$ --	\$ --	10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ --	1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ --	58	\$ 619	\$ 1	\$ --
Titrisation classique	17	59 901	\$ 456	\$ --	\$ --	\$ --	10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ --	1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ --	58	\$ 619	\$ 1	\$ --
dont la titrisation	18	59 901	\$ 456	\$ --	\$ --	\$ --	10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ --	1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ --	58	\$ 619	\$ 1	\$ --
dont le produit sous-jacent est de détail	19	31 242	\$ 456	\$ --	\$ --	\$ --	10 064	\$ 21 634	\$ --	\$ --	1 006	\$ 2 282	\$ --	\$ --	58	\$ 182	\$ --	\$ --
dont le produit sous-jacent est de gros	20	28 659	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ 28 535	\$ 124	\$ --	--	\$ 5 460	\$ 12	\$ --	--	\$ 437	\$ 1	\$ --
dont la retitrisation	21	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	22	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	23	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
Total	24	59 901	\$ 456	\$ --	\$ --	\$ --	10 064	\$ 50 169	\$ 124	\$ --	1 006	\$ 7 742	\$ 12	\$ --	58	\$ 619	\$ 1	\$ --
		2021																
		T3																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		56 116	\$ 455	\$ --	\$ --	\$ --	9 628	\$ 46 818	\$ 125	\$ --	963	\$ 7 342	\$ 12	\$ --	55	\$ 588	\$ 1	\$ --
Titrisation classique	25	56 116	\$ 455	\$ --	\$ --	\$ --	9 628	\$ 46 818	\$ 125	\$ --	963	\$ 7 342	\$ 12	\$ --	55	\$ 588	\$ 1	\$ --
dont la titrisation	26	56 116	\$ 455	\$ --	\$ --	\$ --	9 628	\$ 46 818	\$ 125	\$ --	963	\$ 7 342	\$ 12	\$ --	55	\$ 588	\$ 1	\$ --
dont le produit sous-jacent est de détail	27	27 526	\$ 455	\$ --	\$ --	\$ --	9 628	\$ 18 753	\$ --	\$ --	963	\$ 1 996	\$ --	\$ --	55	\$ 160	\$ --	\$ --
dont le produit sous-jacent est de gros	28	28 190	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ 28 065	\$ 125	\$ --	--	\$ 5 346	\$ 12	\$ --	--	\$ 428	\$ 1	\$ --
dont la retitrisation	29	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	30	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	31	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	--	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --	\$ --
Total	32	56 116	\$ 455	\$ --	\$ --	\$ --	9 628	\$ 46 818	\$ 125	\$ --	963	\$ 7 342	\$ 12	\$ --	55	\$ 588	\$ 1	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2021 T2																			
N° de ligne		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement							
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																					
Titrisation classique	1	54 612	\$ 461	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 9 715	\$ 45 235	\$ 123	\$ –	\$ –	\$ 972	\$ 7 033	\$ 12	\$ –	\$ –	\$ 55	\$ 563	\$ 1	\$ –	\$ –
<i>dont la titrisation</i>	2	54 612	461	–	–	–	9 715	45 235	123	–	–	972	7 033	12	–	–	55	563	1	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>	3	28 538	461	–	–	–	9 715	19 284	–	–	–	972	2 092	–	–	–	55	167	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>	4	26 074	–	–	–	–	–	25 951	123	–	–	–	4 941	12	–	–	–	396	1	–	–
<i>dont la retitrisation</i>	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les titres sous-jacents sont de premier rang</i>	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang</i>	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	8	54 612	\$ 461	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 9 715	\$ 45 235	\$ 123	\$ –	\$ –	\$ 972	\$ 7 033	\$ 12	\$ –	\$ –	\$ 55	\$ 563	\$ 1	\$ –	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Actifs pondérés en fonction des risques

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous.

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard (AS)

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche standard

Pour le risque de marché

Approche standard

Approche des modèles internes (AMI)

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

Expositions garanties par l'immobilier résidentiel
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles
Autres expositions aux produits de détail

Expositions aux produits autres que de détail

Entreprises
Emprunteurs souverains
Banques

Catégories d'expositions :

Montant utilisé
Montant non utilisé (engagement)
Transactions assimilables aux pensions
Dérivés négociés hors Bourse
Divers – hors bilan

Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI avancée :

Probabilité de défaillance (PD)
Exposition en cas de défaillance (ECD)
Perte en cas de défaillance (PCD)

- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.
- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).
- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.

- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.
- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.

- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).

- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques

- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.

Réserve de fonds propres anticyclique

- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluation internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
ARC	Atténuation du risque de crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
ASC	Annexe de soutien au crédit	MMI	Méthode des modèles internes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	Négl.	Négligeable
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NHB	Négocié hors Bourse
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NI	Notations internes
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	s. o.	Sans objet
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CCA	Contrepartie centrale admissible	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité		